

LE SEXTING

Une nouvelle forme de danger liée à la sexualité et aux médias

Travail de Bachelor, unité thématique ACORTS



Réalisé par :

Virginie Antille

Noémie Besse

Responsable :

Emmanuel Solioz

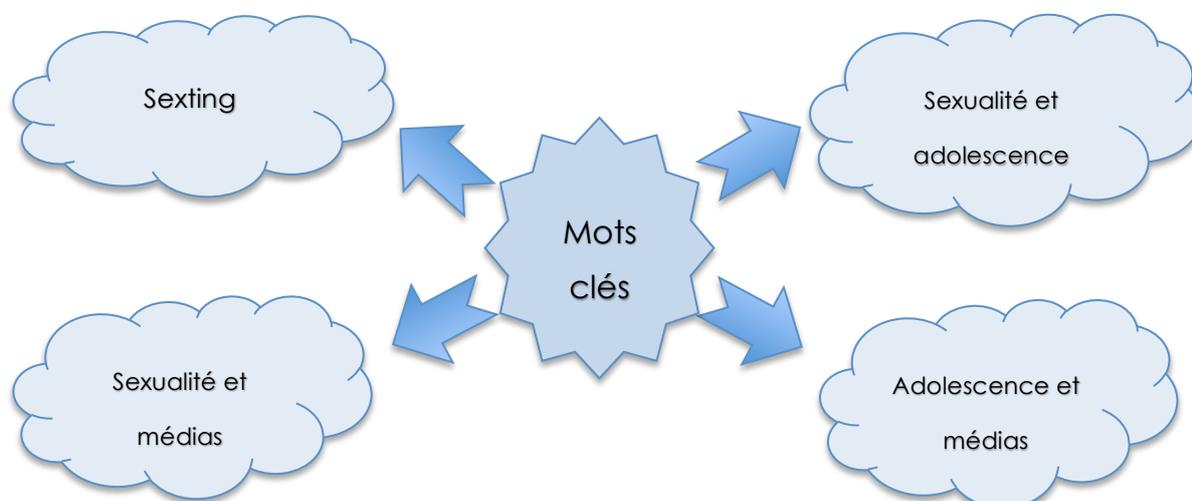
Résumé

Ce travail de recherche se consacre au phénomène du sexting. Il a pour but de développer différentes thématiques en lien avec celui-ci : le processus d'adolescence, la sexualité à l'adolescence ainsi que l'adolescent et les médias. Par ce biais, nous avons tenté de comprendre le fonctionnement et les enjeux de ce mécanisme et de saisir ce qui a été mis en place pour pallier aux différentes conséquences de ce phénomène.

Aussi, nous avons tenté de vérifier si ce phénomène influait sur la perception et la vie sexuelle des adolescents. Nous nous sommes basées sur les deux questions suivantes afin de répondre à cela : « Les adolescents pratiquant le sexting adoptent-ils des comportements sexuels à risque ? » et « Les adolescents pratiquant le sexting ont-ils une sexualité dite *moins conventionnelle* ? ».

Pour ce faire, nous avons rédigé un questionnaire qui a été rempli de manière anonyme par 264 étudiants de deux écoles valaisannes ayant entre 12 et 20 ans. Nous avons remarqué que ce phénomène touchait passablement d'adolescent en valais, et que ceux-ci étaient peu informés sur le sujet. Nous avons également pu constater une corrélation entre le phénomène du sexting et la sexualité des adolescents. Il ressort aussi une différence significative de genre, et un lien entre précocité sexuelle et comportements à risques.

Nous proposons dans ce travail différentes préventions sur trois niveaux : primaire (interventions dans les écoles, fascicules informatifs), secondaire (informer les adultes et élaborer un spot tv préventif) et tertiaire (adaptation de la loi, sécurité sur les réseaux sociaux).



Remerciements

Nous aimerions tout d'abord remercier notre directeur de Bachelor, Emmanuel Solioz. Son aide et ses compétences en matière de recherche scientifique nous ont permis de mieux appréhender l'analyse de nos résultats.

Notre gratitude va également aux 264 élèves, leurs professeurs et la direction du cycle d'orientation de Martigny ainsi qu'à l'école professionnelle commerciale et artisanale de Sion, pour la confiance accordée et le temps consacré.

Un grand merci aussi à M. François Charlet, avocat-stagiaire et juriste spécialisé en droit des technologies du cabinet Fanti, pour les connaissances théoriques partagées avec entrain.

Nous sommes également reconnaissantes envers Babeth, Maga, Diane et Michel pour leurs précieuses relectures.

Nous remercions finalement toutes les personnes qui de près ou de loin nous ont accompagnées, soutenues et supportées toute au long de ce travail.

Sommaire

1	Choix du thème	7
2	Le sexting	10
2.1	Définitions	10
2.2	Les dérivés du sexting	10
2.3	Une problématique actuelle	11
2.4	Les risques	12
2.5	En suisse	13
2.6	La loi Suisse	14
2.6.1	Premier procès en Suisse	15
2.6.2	Le conseil fédéral s'intéresse au sexting	16
2.6.3	Initiative lancée par le PDC	18
2.6.4	La prévention en Suisse	18
2.6.5	Pro Juventute sensibilise	19
2.6.6	Ciao	20
2.7	Le droit à l'oubli numérique	21
2.7.1	Les récentes évolutions en Europe	22
2.7.2	En Suisse	23
2.8	Le web 2.0	24
2.8.1	Les adolescents et la révolution numérique	25
2.8.2	De la culture du livre à la culture des écrans	26
2.9	L'éducateur et le sexting	28
3	L'adolescence et la sexualité	31
3.1	L'éveil de la sexualité	31

3.2	L'adolescent et son corps.....	31
3.3	Création d'une nouvelle identité.....	32
3.4	Nouvelle éducation, nouveau regard sur l'autre	34
3.5	Évolutions autour de la sexualité.....	35
3.6	L'influence des médias sur la sexualité des adolescents.....	36
3.7	L'éducateur et la sexualité de l'adolescent	38
4	Méthodologie	40
4.1	Le terrain.....	40
4.2	La population	40
4.3	Les techniques de récoltes	41
4.4	Les risques.....	41
5	Analyse des résultats	42
5.1	Caractéristiques des adolescents questionnés.....	42
5.2	Connaissance du sexting par les adolescents questionnés	43
5.3	Les adolescents considèrent-ils la pratique du sexting comme ordinaire ?	48
5.4	La pratique du sexting change-t-elle la perception de la sexualité à l'adolescence ?	51
5.5	Les adolescents pratiquant le sexting adoptent-ils des comportements sexuels à risques ?	56
5.6	Les adolescents pratiquant le sexting tendent-ils vers une sexualité dite « peu conventionnelle » ?	63
5.7	Bilan de l'analyse	71
6	Propositions pour le terrain	74
6.1	Prévention primaire : Interventions dans les Cycles d'orientation	74
6.2	Prévention secondaire : Informer les adultes.....	75

6.3	Prévention tertiaire : législation Suisse.....	75
7	Conclusion	77
7.1	Limites du travail et évaluation des buts atteints	77
7.2	Identification des limites de la recherche.....	78
7.3	Emergence de nouveaux questionnements.....	79
7.1	Portée du sujet traité sur le champ professionnel	80
7.1.1	Virginie	80
7.1.2	Noémie	80
7.2	Réflexion personnelle et apprentissages réalisés	81
8	Bibliographie.....	83
8.1	Livres	83
8.2	Articles	84
8.3	Etudes	85
8.4	Rapports	87
8.5	Conférences	87
8.6	Liens Internet.....	87
9	Annexes	90
A.	Le questionnaire	90
B.	Prospectus Sexting.....	95

Table des illustrations

<i>Image 1</i>	0
<i>Image 2 : outils pédagogique à utiliser pour la sensibilisation des jeunes</i>	30
<i>Tableau 1 : stades de développement à l'adolescence</i>	34
<i>Graphique 1 : comparaison âge et genre (n=264)</i>	42
<i>Graphique 2 : Connaissances réelles du sexting (n=70)</i>	44
<i>Graphique 3 : contexte de diffusion (n=34)</i>	46
<i>Tableau 2 : comparaison sexuellement actif / sexuellement non-actif</i>	47
<i>Graphique 4 : conséquences sexting (n=264)</i>	48
<i>Tableau 3 : comparaison activité sexuelle / confrontation au sexting</i>	50
<i>Graphique 5 : âge du premier rapport sexuel (n= 108)</i>	52
<i>Graphique 5 : Contexte premier rapport sexuel (n=109)</i>	53
<i>Graphique 6 : pratique aventure sans lendemain (n=109)</i>	57
<i>Graphique 8 : relations sexuelles sans préservatif (n=109)</i>	59
<i>Graphique 7 : prises de précautions (n=109)</i>	59
<i>Graphique 9 : nombre de partenaires sexuels (n=96)</i>	61
<i>Graphique 10 : Rapport sexuel à plusieurs chez les adolescents précoces (n=58)</i>	64
<i>Graphique 11 : Rapport sexuel à plusieurs chez les adolescents non précoces. (n=53)</i>	64
<i>Tableau 4 : pratiques peu conventionnelles citées</i>	68

1 Choix du thème

Le sujet qui nourrit notre intérêt concerne la sphère intime et sa médiatisation naissante. En effet, nous avons constaté l'arrivée du sexting (échange de photos intimes, de soi ou d'autres personnes, sur internet ou par messages téléphoniques). Nous remarquons que durant la période de l'adolescence, les jeunes vivent le moment présent et n'ont pas forcément conscience des conséquences que peuvent générer leurs actes. Aussi, les outils de communication peuvent « déshumaniser » et déresponsabiliser le jeune par la distance qui les sépare de l'interlocuteur.

Depuis quelques années, le sexting est apparu en Suisse. Les médias ont commencé à s'y intéresser, et les politiciens à s'inquiéter du phénomène. En effet, des conseillers fédéraux tels que Viola Amherd ont déposé des postulats auprès de la Confédération concernant ce sujet. Le conseil fédéral a également mis une priorité à la sensibilisation aux risques du sexting des mineurs via son programme national « jeunes et médias ». L'organisme ProJuventute a également entrepris une campagne de prévention. Dans certains cantons, la brigade des mineurs rend les jeunes attentifs aux dangers des moyens de communication modernes et d'internet dans le cadre de visites scolaires dans certaines écoles primaires et cycles d'orientation. De plus, la Suisse a connu son premier procès pour un cas de sexting dans le canton de Zürich.

Les éléments précédemment cités sont interpellants, ils nous permettent d'affirmer que le sexting est une problématique en expansion. Dès le départ, nous avons pour but d'approfondir un sujet qui concerne notre pays et l'environnement dans lequel nous évoluons. Nous pensons que travailler sur cette thématique est pertinent car elle peut avoir des conséquences sur la sphère privée et intime qui ne sont pas sans suite. Cette problématique est nouvelle et peu de recherches ont encore été effectuées au niveau européen. Selon nous, ce sujet actuel en constante évolution peut entraîner diverses complications. Nous estimons important de l'approfondir afin d'être à-même de répondre aux conséquences qui en découlent lors de notre future pratique professionnelle.

La nouveauté et l'actualité nous interpellent fortement. Le sujet n'ayant encore été que très peu abordé, nous aimerions approfondir une thématique encore peu connue. En effet, le sexting se rapporte directement aux

nouvelles technologies. Selon les plus récentes statistiques de l'Office fédéral des statistiques, un adolescent suisse passe environ 2 heures par semaine sur internet et jusqu'à 3 heures le weekend. Aussi, le nombre d'internaute a presque doublé en 5 ans, et le nombre de pages internet s'est multiplié par 30. Les utilisateurs sont plus de 2 milliards 800 mille pour une trentaine de trillions de pages web (OFS 2014). L'avancée technologique renvoie également à l'augmentation du nombre de supports. En effet, l'accès internet est facilité grâce à l'apparition des tablettes et Smartphones. La rapidité impressionnante de diffusion ainsi que l'impossibilité de supprimer la totalité des fichiers engendre une situation incontrôlable.

Nous faisons partie de la génération ayant grandi avec ces nouvelles technologies. Par conséquent, durant notre scolarité, nous avons toutes les deux reçu et diffusé des sextos à plusieurs reprises. N'ayant jamais été sensibilisées aux risques et aux conséquences de ce phénomène, nous n'étions pas conscientes de l'ampleur que pouvait prendre ces situations. Par ailleurs, malgré leur gravité, les affaires de sexting dont nous avons été témoins n'ont pas été médiatisées. Nous avons constaté les effets néfastes engendrés uniquement lorsqu'une des victimes a été contrainte de déménager à l'étranger suite à la diffusion de fichiers intimes.

Ainsi, c'est parce que cette thématique nous touche personnellement que nous sommes d'autant plus attirées par ces recherches.

Selon l'étude américaine Pediatrics (Temple J., 2012), le fait d'envoyer des photos de soi déshabillé semble devenir une pratique commune chez l'adolescent. D'ailleurs, presque tous les adolescents s'y livrent, et pas seulement ceux avec des comportements à risque. Pour conclure, l'étude démontre que la diffusion de sextos est actuellement plus courante et fait partie du développement « normal » de la sexualité des adolescents.

Il convient à présent de parler du cas d'une jeune américaine de 13 ans nous ayant particulièrement interpellées. D'après le magazine Slate (Bazelon A. 2009), cette adolescente s'est suicidée suite à la diffusion d'une photo de sa poitrine. L'article parle également d'une fille de 18 ans qui a mis fin à ses jours après la publication d'une photo d'elle entièrement nue. Des situations similaires ont également été recensées en Australie et au Canada. A l'heure actuelle, la Suisse n'a encore pas connu de telles conséquences liées au sexting. Au vu des témoignages récoltés dans les autres pays, nous estimons ne pas être à l'abri de telles finalités. Il nous paraît donc important de nous

pencher sur ce sujet afin d'augmenter nos connaissances et d'être à même d'y faire face en tant que travailleuses sociales.

Pour formuler notre problématique, nous avons utilisé ces trois concepts : Le sexting, l'adolescence et la sexualité ainsi que l'éducateur et le sexting.

2 Le sexting

2.1 Définitions

Le mot sexting est une contraction des deux mots anglais sex et *texting*. « Il désigne l'échange par Internet ou par téléphone mobile, de photos ou vidéos intimes que l'on produit soi-même, représentant l'auteur ou d'autres personnes. Les photos ou vidéos sont mises à disposition d'une certaine personne ou d'un groupe, ou peuvent être rendues publiques, par exemple sur les réseaux sociaux. Il ne faut pas confondre le sexting et l'envoi d'images pornographiques anonymes, que l'on n'a pas produites soi-même¹. »

Les appellations « sexto » ou « textopornographie » sont également utilisées dans les pays francophones.

2.2 Les dérivés du sexting

Il ne faut pas confondre sexting et contrainte. Lorsqu'une personne met une certaine pression sur une autre personne pour qu'elle s'expose devant un objectif c'est une forme de contrainte.

- **La Sextorsion** : des personnes inconnues, cachées sous des pseudonymes, entrent en contact avec des individus et leur demandent des photos d'eux dénudés, puis les font chanter avec ces images².
- **Le Stalking** : Le Stalking est le fait de persécuter et de harceler une personne à dessein et de façon répétée, en menaçant son intégrité physique ou psychique et en lui faisant du tort, directement ou indirectement, à court ou à long terme³.
- **Le Cybermobbing ou Cyberbullying**: Le Cybermobbing est une forme de mobbing au cours duquel Internet est utilisé pour humilier une

¹ http://www.projuventute.ch/sexting/landingpage_fr.html

² <http://www.ejpd.admin.ch/content/kobik/fr/home/dokumentation/informationen/2013-07-26.html>

³ <http://www.atousante.com/risques-professionnels/sante-mentale/harcelement-moral/traque-furtive-stalking-harcelement/>

personne de manière ciblée. Des personnes répandent, par exemple, des rumeurs sur Facebook, publient des photos gênantes retouchées sur Internet, écrivent des commentaires malveillants, agissent en groupe ou envoient des SMS de harcèlement⁴.

2.3 Une problématique actuelle

De nos jours, internet fait partie du quotidien des enfants et des jeunes. Comme expliqué précédemment, ceux-ci y passent en moyenne deux heures par semaine, et jusqu'à trois heures le weekend. Internet peut servir à rechercher des informations, écouter de la musique ou encore jouer en ligne. Mais les jeunes passent surtout du temps sur les réseaux sociaux. C'est une manière de communiquer avec ses amis de la vie réelle, de découvrir de nouvelles personnes, mais surtout de promouvoir son image. Il est facile de se faire passer pour quelqu'un d'autre en se mettant en scène par exemple.

Cette manière de faire n'est d'ailleurs pas l'apanage des seuls jeunes : à l'époque de nos grands-parents, il était courant de montrer des photos de vacances, de copains et d'occasions particulières. Ceux-ci prenaient aussi la pose. Avec nos amis, en public, ou actuellement sur internet, promouvoir son image est notre mode de communication. Se mettre en scène n'est en soi pas problématique, mais il est souvent oublié que les photos mises en ligne sont quasiment impossibles à enlever.

Même si une photo a été effacée, elle peut déjà avoir été copiée plusieurs fois. Ainsi, il est important de réfléchir à la manière dont on se présente et au lieu où on le fait. La problématique intervient lorsqu'il est question d'images à connotations sexuelles : si leur échange se fait sur la toile, le contrôle du fichier est perdu et celui-ci devient public.

Sur Facebook, Twitter ou Instagram, dans les chats ou les forums, par e-mail, MMS ou par SMS, des messages à connotation sexuelle sont souvent postés. On retrouve ce type de publications dans le cadre de relations intimes. Cependant, dans le monde virtuel, toute forme de sphère privée est à relativiser. Lorsque les messages privés parviennent dans la sphère publique, ils peuvent être perçus différemment par les utilisateurs.

⁴ <http://www.147.ch/Mobbing-et-cyber-mobbing.788.0.html?L=1>

Une étude réalisée en Allemagne (Döring, N., 2012) démontre que les filles sont davantage concernées par les risques qui découlent du sexting. Lorsque des images ou textes à caractères sexuels sont mis en ligne à l'insu de la jeune fille concernée, cette dernière est plus encore condamnée et accusée d'être une provocatrice par ses pairs, que si cela concernait un garçon. Pour les hommes, un autre danger est au centre. Il arrive de plus en plus fréquemment que des garçons soient contactés par des jolies jeunes femmes. Ils reçoivent des photos et films osés et sont encouragés à faire de même. Ce sont au fait des criminels qui, sous une fausse identité, essaient d'obtenir des fichiers intimes de la personne afin de lui faire du chantage par la suite. Il est donc important que les jeunes soient particulièrement réservés et prudents dans le partage de leurs photos avec des inconnus.

L'envoi de photos intimes sur Internet, WhatsApp ou par texto représente des risques graves pour les jeunes. Ce qui commence comme un simple échange de photos avec son petit ami ou sa petite amie peut vite avoir des conséquences incontrôlables. Si ces photos sont transmises à d'autres personnes, voire diffusées sur Internet, cela peut entraîner de graves répercussions sur les personnes concernées. Les résultats de l'actuelle étude James (Willemse, I., Waller G., Süß, D. ,2010), révèlent que 6% des jeunes interrogés ont déjà envoyé des photos ou des vidéos érotiques d'eux-mêmes via leur téléphone mobile. L'étude Optimus (Schmid, C.,2012) montre quant à elle que la forme la plus fréquente d'abus sans contact physique a lieu par média électronique interposé : près d'une fille sur trois a déjà été confrontée à des remarques désobligeantes, a reçu des photos ou des films pornographiques, a été invitée à pratiquer des actes sexuels devant une webcam, etc. Seul un garçon sur dix a vécu des expériences similaires.

2.4 Les risques

Lorsque des photos intimes sont en ligne ou sur les téléphones mobiles de plusieurs proches, le mal est déjà fait. En effet, le problème principal vient de la rapidité de diffusion et de la difficulté à effacer des contenus de la toile. En quelques clics, un fichier compromettant peut se retrouver sur la toile pour toujours. Les nouvelles technologies comme la messagerie instantanée permettent à des images d'être diffusées et de circuler sur Internet en quelques secondes seulement.

Même lorsqu'une image a été envoyée à une personne de confiance, l'effet

de groupe peut vite amener au sexting. Ainsi, une simple image peut devenir source d'une grande souffrance si elle atterrit entre des mains malintentionnées, puisqu'elle peut être largement diffusée.

L'arrivée de l'application « Snapchat » a démultiplié la pratique du sexting. Celle-ci permet de s'envoyer des images qui s'autodétruisent de manière plus ou moins anonyme. L'utilisateur prend une photo ou une vidéo et sélectionne sa durée de vie ; entre 1 à 10 secondes. Selon les derniers chiffres dévoilés par la société, 200 millions de messages sont envoyés chaque jour⁵.

Mais attention les messages ne sont pas réellement éphémères. Il est écrit dans les conditions d'utilisation que les messages ne disparaissent pas : il existe des moyens d'y accéder en stockage temporaire sur les appareils du destinataire, même s'ils ont été effacés⁶.

L'entreprise américaine Decipher Forensics a d'ailleurs annoncé avoir découvert une faille dans l'application, qui permet de récupérer l'ensemble des photos reçues par un utilisateur. L'entreprise propose désormais aux parents et à la justice de récupérer les images Snapchat de tout téléphone pour une certaine somme d'argent.

La capture d'écran fait également partie de la culture Snapchat. Cependant, l'application vous envoie une mention lorsque l'un de vos contacts parvient à en faire un ⁷. Le 10 octobre 2014, des pirates informatiques ont dérobé 200'000 images et vidéos dont certaines contenaient des scènes à caractère pornographique. Cela est une nouvelle preuve confirmant que certaines informations ne s'effacent jamais définitivement de la toile⁸.

2.5 En suisse

Le besoin de sensibiliser la population adolescente à de nouveaux risques se fait sentir. Comme le montre un récent sondage représentatif réalisé par le gfk-Forschungsinstitut en 2013 pour Projuventute : 8 Suisses sur 10 (79%) ne

⁵ <http://blog.snapchat.com/post/53763657196/recent-additions-to-team-snapchat>

⁶ <https://www.snapchat.com/privacy>

⁷ <http://www.decipherforensics.com/snapchat/>

⁸ <http://rfi.fr>

savent pas ce qu'est le sexting⁹. Un Suisse sur deux (47%) ne sait pas où les personnes concernées par le sexting peuvent se renseigner. Ces statistiques expliquent donc pourquoi la plupart des familles ne parlent jamais de ce genre de cyber-risque. Cette situation est préoccupante, car les abus liés au sexting peuvent avoir des conséquences graves sur les jeunes.

Il est particulièrement nécessaire de lever le tabou sur ce sujet, car 7 personnes sur 10 (73%) indiquent ne parler que rarement, voire jamais, des risques du sexting avec les jeunes de leur entourage. 11% affirment en discuter souvent, et seulement 1% des personnes interrogées en discutent très régulièrement. Par ailleurs, la population demande une meilleure éducation des jeunes à ce sujet, car plus de la moitié (59%) pensent que les jeunes ne peuvent pas évaluer les risques du sexting. Enfin, une personne interrogée sur trois (29%) ne sait pas que les conséquences peuvent également se révéler néfastes pour l'auteur des faits : en effet, diffuser des images à caractère pornographique représentant des mineurs de moins de 16 ans n'est pas un acte anodin puisqu'il est punissable par la loi.

2.6 La loi Suisse

En Suisse, le sexting n'est pas un délit. Comme l'indique l'article 1 du Code pénal « une peine ou une mesure ne peuvent être prononcées qu'en raison d'un acte expressément réprimé par loi ». Or, il n'existe pas d'article concernant le sexting. Est punie, l'utilisation qui en découle, comme par exemple la contrainte, qui est réprimée par l'article 181 du CP qui dit ceci : « Celui qui, en usant de violence envers une personne ou en la menaçant d'un dommage sérieux, ou en entravant de quelque autre manière dans sa liberté d'action, l'aura obligée à faire, à ne pas faire ou à laisser faire un acte sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire » (Art.181, ch.1 CP ; RS 311.0).

Copier et publier des photos, des textes ou des enregistrements de webcam n'est pas illicite. Cependant, la seule menace de publier des photos de quelqu'un contre son gré est un délit selon l'article 180 CP : « Celui qui, par une menace grave, aura alarmé ou effrayé une personne sera, sur plainte, puni d'une peine privative de liberté au plus ou d'une peine pécuniaire » (Art. 180, Titre 4 CP ; RS 311.0).

⁹<http://www.projuventute.ch/detail-archiv-franz.144.0.html?>

Aussi, selon la loi Suisse, certaines photos peuvent être considérées comme de la pédopornographie avec ou sans consentement des personnes ayant en dessous de 16 ans. La victime peut demander le retrait de tous les documents ainsi qu'une réparation pour tort moral.

L'article 197 du code pénal dit : « Celui qui aura fabriqué, importé, pris en dépôt, mis en circulation, promu, exposé, offert, montré, rendu accessibles ou mis à la disposition des objets ou représentations [...] ayant comme contenu des actes d'ordre sexuel avec des enfants [...] sera puni de d'une peine privative de liberté de 3 ans au plus ou d'une peine pécuniaire ». « Celui qui aura acquis, obtenu par voie électronique ou d'une autre manière ou possédé des objets ou représentations [...] sera puni d'une peine privative de liberté d'un an au plus ou de l'amende ». (Art. 197 ch. 3, 3bis CP ; RS 311.0) Ces délits sont poursuivis d'office.

Pour finir, si aucun délit recensé par le code pénal Suisse ne découle d'un acte de sexting, une plainte civile pour atteinte à la personnalité peut être déposée selon l'article 28 qui dit : « celui qui subit une atteinte illicite à sa personnalité peut agir en justice pour sa protection contre toute personne qui y participe. Une atteinte est illicite, à moins qu'elle ne soit justifiée par le consentement de la victime, par un intérêt prépondérant privé ou public, ou par la loi » (Art. 28 ch. CC ; RS101).

2.6.1 Premier procès en Suisse

Un premier cas de « sexting » a déjà été recensé et jugé en Suisse, à Horgen dans le canton de Zurich. Un jeune homme âgé de 22 ans été condamné à 4 ans et demi de prison. Il avait menacé trois adolescentes de publier des photos que ces dernières lui avaient préalablement transmises afin d'obtenir d'avantage d'images et d'entretenir des relations sexuelles avec elles.

En 2011, une des victimes alors âgées de quinze ans, avait envoyé au condamné des photos d'elle relativement osées, portant des vêtements proche du corps et la poitrine partiellement dénudée. Le jeune homme lui avait alors demandé d'autres images toujours plus explicites. Il l'a ensuite menacée de transmettre les photos à sa famille, son copain et ses compagnons de classe. L'adolescente s'exécute en lui envoyant presque une photo par jour via « WhatsApp » une application de messagerie sur Smartphone. Le condamné a reçu presque 700 photos et une centaine de vidéos au total. Il a également soumis la victime à des conversations

téléphoniques à caractère sexuel, jusqu'à obtenir deux rapports sexuels complets avec cette adolescente encore vierge. L'arrestation a été possible grâce à l'intervention du petit ami de la victime, après avoir constaté la détresse psychologique de sa copine. Le condamné s'y était pris de la même façon pour faire chanter deux autres jeunes filles, dont une qui avait tenté de mettre fin à ses jours pour échapper à son bourreau.

Le tribunal de district a reconnu le jeune homme coupable de contrainte sexuelle, d'actes sexuels avec enfants, de tentative de contrainte et pornographie ainsi que de viol en raison de la pression psychologique infligée à la victime. En raison de son attitude coopérative depuis son arrestation jusqu'à son jugement, la peine a été limitée à 4 ans et demi de réclusion et 25'000 francs en réparation du tort moral infligé.

Le Ministère public avait demandé une condamnation de 6 ans de prison ferme. Le procureur a donc immédiatement annoncé son intention de faire appel du jugement qu'il estimait trop clément. La peine infligée par la Cour sera convertie en mesures éducatives dans une structure fermée pour jeunes adultes. Le jeune homme avait avoué les faits dès le premier interrogatoire succédant son arrestation en mai 2013. Il avait également exprimé ses repentirs devant la cour et certifié accomplir "un travail sur lui-même". Le condamné a commencé à purger une peine anticipée en 2013.

D'autres cas ont depuis été recensés en Suisse, comme celui d'une jeune fille de treize ans qui avait envoyé une photo d'elle en petite tenue à son copain. Il l'a transmise à ses copains qui eux l'ont transmise à leurs copains etc. La photo a fait le tour du cycle d'orientation de la Veveyse à Châtel-st-Denis, où ils étudiaient. Les parents ont porté plainte et ont rencontré les parents du jeune garçon¹⁰.

2.6.2 Le conseil fédéral s'intéresse au sexting

Viola Amherd, conseillère nationale valaisanne, avait déposé le postulat « lutter contre le phénomène du sexting »¹¹ auprès du conseil fédéral en 2013. Elle leur avait demandé de répondre aux questions suivantes :

¹⁰ <http://lemessenger.ch/uploads/archives/2014/Mars2014/21mars/ME-21-03-15.pdf>

¹¹ http://www.parlament.ch/e/suche/Pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20134266

- Que serait-il possible de faire pour endiguer le phénomène du "sexting" ?
- Y a-t-il lieu de légiférer ? ou les lois actuelles sont-elles suffisantes ?
- Comment accroître la "compétence médiatique" des jeunes ?
- Le "Lehrplan 21" (plan d'études alémanique) permettra-t-il de faire de la "compétence médiatique" une discipline d'enseignement à part entière, comme le demandent les jeunes eux-mêmes ?

Le conseil fédéral met une priorité sur la sensibilisation aux risques du sexting des mineurs, de leurs parents ainsi que des adultes de référence. Pro Juventute par exemple, a déjà entrepris une campagne de sensibilisation. En novembre 2013, le programme national de la confédération «jeunes et médias» a abordé le thème du sexting ¹².

Concernant le droit pénal, comme vu au chapitre 2.6, différents dispositifs agissent déjà dans un cas de sexting, comme ceux relatifs à la pornographie, selon l'âge des personnes représentées ou qui regardent. « Toute personne qui montre ou rend accessible à une personne de moins de 16 ans des représentations pornographiques est punissable (art. 197 ch. 1 CP ; RS 311.0) » ainsi que « toute personne qui met en circulation ou rend accessible des représentations ayant comme contenu des actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 197 ch. 3 CP ; RS 311.0). » Dans le cas d'une personne contrainte de transmettre une image personnelle d'elle-même ou menacée de publier une photo de ce genre, les dispositions relatives à la menace (art. 180 ch. 1 CP ; RS 311.0) ou à la contrainte (art. 181 ch. 1 CP ; RS 311.0) peuvent être appliquées.

Les chambres fédérales ont également accepté l'arrêt fédéral portant acceptation et mise en place de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote), qui comprend aussi les modifications correspondantes du Code pénal (FF 2013 6621). Le conseil fédéral a également réclamé un rapport du besoin de réglementation en matière de protection des jeunes face aux médias dans le cadre du programme «jeunes et médias». Le relevé a été soumis durant le courant de l'année 2015 et classé cette même année ¹³.

¹² www.jeunesetmedias.ch/fr/opportunités-et-risques/risques/sexting.html

¹³ http://www.parlament.ch/F/Suche/Pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20134266

2.6.3 Initiative lancée par le PDC

En 2014, le Parti Démocrate-Chrétien s'inquiète également de ce nouveau phénomène. Il propose au Conseil Fédéral d'apprêter les bases légales à ce propos, afin de sanctionner également la propagation de données par des tiers et plus uniquement les auteurs. Lorsque la diffusion des photos ou des films est établie de manière intentionnelle, on parle de « Cybermobbing ». Celui-ci peut avoir des conséquences graves sur les victimes. Pour pallier à ce problème le PDC demande à la confédération de mettre en place une stratégie sur le plan national visant à lutter contre le Cybermobbing. La campagne comprendrait la création d'un centre d'aide et d'accueil pour les victimes et leur famille ainsi qu'une sensibilisation menée dans tout le pays sur les dangers du Cybermobbing.

2.6.4 La prévention en Suisse

Le cas de Veveyse (voir infra) interpelle le chef de la Brigade Fribourgeoise des mœurs et des maltraitances Laurent Eggertswyler explique dans le journal « La Liberté » (parut le 20.01.2014) : « Il est relativement inquiétant, dans la mesure où le sexting fait l'objet d'une forte prévention ». Dans le canton de Fribourg, dans le cadre de visites scolaires à l'école primaire et au Cycle d'orientation, la Brigade des mineurs sensibilise depuis plusieurs années les jeunes aux dangers des moyens de communication modernes et d'internet. De même, le sexting est intégré aux thèmes de prévention scolaire du Planning familial et de l'information sexuelle du canton.

Pour les auteurs de sexting, des moyens éducatifs très efficaces sont mis en place. Michel Lachat, juge des mineurs à Fribourg, explique dans « la Liberté » l'importance de confronter l'auteur afin de le sensibiliser au mieux. En effet, « sexter » est un geste inadmissible qui peut avoir de graves conséquences sur la victime. Ceci n'est malheureusement que très rarement compris par l'auteur, c'est pourquoi la médiation est à privilégier plutôt que les prestations de travail. Durant la médiation l'auteur est confronté à la victime. Celle-ci explique son ressenti et peut revendiquer des excuses ou des prestations pécuniaires. L'auteur se voit ainsi confronté au témoignage de sa victime. Parfois même, selon la situation personnelle du jeune, il doit suivre des cours de sensibilisation sur la sexualité.

2.6.5 Pro Juventute sensibilise

Pro Juventute est une fondation créée en 1912. A l'origine celle-ci visait à combattre la tuberculose chez les enfants et les jeunes. Peu à peu, elle a élargi son champ d'action. Depuis 2013, la fondation a lancé une campagne au moyen d'affiches et d'un spot télévisé visant à éduquer les jeunes aux dangers liés au sexting. Un service professionnel est également accessible 24 heures sur 24 au numéro d'urgence 147. Les appels et SMS sont gratuits et confidentiels. Les parents et les établissements scolaires dans toute la Suisse reçoivent des informations sur l'aide qu'ils peuvent apporter aux jeunes.

Sous le slogan « *Le sexting peut te rendre célèbre. Même si tu ne le veux pas du tout...* », l'organisation souhaite souligner avec cette campagne les conséquences néfastes que représente le sexting pour la personne lésée comme pour l'auteur des faits. En effet, la diffusion abusive de photos et de vidéos intimes faite par des jeunes est l'une des formes les plus graves de *cyber-mobbing*. Urs Kiener, psychologue pour enfants et jeunes, est responsable produits chez Pro Juventute : « Pour les jeunes concernés, cela peut devenir extrêmement oppressant de voir des photos intimes circuler sur Internet. Ce genre de photos engendre une dynamique personnelle dangereuse et les jeunes concernés se sentent extrêmement démunis et désespérés »¹⁴.

A l'aide d'une application Facebook développée spécialement pour la campagne, les jeunes peuvent évaluer les risques qu'engendre leur comportement médiatique. Le spot de campagne et les affiches montrent aux jeunes des conséquences possibles. Des aide-mémoire fournissent aux jeunes, aux parents et au personnel enseignant des informations sur la manière de se protéger de manière préventive contre la cyber-intimidation.

Enfin, des campagnes d'information dans tous les établissements scolaires de Suisse fournissent des supports pour aider les enseignants dans l'éducation médiatique et présenter aux jeunes l'offre du numéro d'urgence 147. Des informations spécifiques sur la manière de se protéger contre la cyber-intimidation. Par exemple, différents aide-mémoire destinés aux enseignants, parents et adolescent donnent des conseils faciles à appliquer pour se protéger du sexting. Aussi, une application offre des astuces pratiques.

¹⁴ www.projuventute.ch

L'importance est donnée aux jeunes, parents et au personnel enseignant afin qu'ils aient conscience des risques que représente l'envoi de photos intimes et sachent comment trouver de l'aide dans de tels cas.

Avec le service Conseils et aide « 147 » de Pro Juventute, les enfants et les jeunes obtiennent une assistance pour faire face à de nouveaux problèmes, tels que le sexting, la cyber-intimidation ou la sextorsion. Ces sujets, encore inconnus il y a quelques années, font aujourd'hui partie du quotidien des conseillers. Les jeunes peuvent également chatter sur www.147.ch et l'association propose des informations complètes sur les cyber-risques ainsi que les adresses de centres spécialisés. Celles-ci sont disponibles via Facebook et la nouvelle plate-forme de la campagne www.projuventute.ch/sexting.

Lors d'un atelier « Pros des médias », des animateurs confrontent les participants aux opportunités et aux risques rencontrés sur Internet. Ils donnent aussi des astuces concrètes sur la manière dont les élèves peuvent agir de manière responsable sur Facebook, WhatsApp ou Instagram. Des ateliers sont proposés pour les classes et pour les parents.

Parallèlement aux interventions, Pro Juventute mise aussi sur la prévention : les jeunes doivent apprendre à manipuler les nouveaux médias pour savoir comment s'en protéger sur Internet. Ils doivent également savoir que le sexting peut avoir des conséquences indésirables très graves. Pro Juventute propose des ateliers médias sur les risques liés à Internet dans les établissements scolaires. Dans ces modules, les experts médiatiques forment les élèves à utiliser les nouveaux médias avec prudence. Les professionnels soutiennent également les parents dans l'éducation médiatique lors de manifestations.

2.6.6 Ciao

L'association « Ciao » a été mise en ligne en 1997. Ce site permet aux jeunes d'avoir accès à des informations liées à l'adolescence qui sont rédigées par des experts. Ceux-ci répondent également à leurs questions de manière anonyme et gratuite. Des forums, chats et témoignages sont disponibles sur le site. « Ciao » porte également un certain intérêt envers le phénomène du sexting. Les spécialistes informent, sensibilisent et préviennent sur la page web.

2.7 Le droit à l'oubli numérique

Les nouvelles technologies se développent constamment et internet s'utilise dans pratiquement tous les domaines de la vie. Tout cela augmente considérablement le stockage de données et les possibilités d'interconnexions. Les utilisateurs du web laissent d'innombrables traces sur la toile. Les empreintes de la vie privée en ligne se multiplient, et le droit à l'oubli permettrait de limiter ces traces numériques. Toutefois, malgré l'apparition de programmes d'analyse des données toujours plus performants, un effacement complet et définitif d'une information reste illusoire.

La Suisse n'est pas inexpérimentée en matière de « droit à l'oubli » hors internet. En effet, il existe des dispositions légales qui intègrent cette notion, comme le délai d'effacement des antécédents sur un casier judiciaire ou un registre officiel.

A l'heure actuelle, le « droit à l'oubli » est replacé dans un nouveau contexte en pleine évolution. Il offre la possibilité juridique de tenter de maîtriser ses traces numériques et sa vie privée et publique en ligne. Les internautes laissent de multiples traces sur les blogs, réseaux sociaux, forums de discussions etc. Les photos, textes et commentaires publiés sont rendus accessibles instantanément à un nombre indéfini d'utilisateurs sur toute la planète. D'autres traces involontaires sont également laissées sur la toile, comme l'adresse IP, les cookies et les recherches effectuées sur les moteurs de recherche. Ces différents contenus sont mis à disposition d'un large public sans que la personne en question en soit consciente. De plus, ils restent présents de manière permanente puisqu'internet n'oublie rien.

Les droits ou devoirs relatifs au « droit à l'oubli » sont souvent difficilement mis en œuvre car il n'existe pas encore de loi spécifique à l'aspect numérique. Ils sont même parfois ignorés. Les données privées ne sont dans la plupart des cas pas en possession de la personne concernée, ce qui rend la suppression des fichiers complexe. Les moyens sont limités et il est parfois nécessaire d'effectuer de longues démarches à l'étranger afin de faire respecter ses droits. Selon les circonstances, d'autres droits peuvent entrer en jeu, comme la liberté d'expression, la liberté d'information. Il conviendra alors d'effectuer une pesée d'intérêts entre ces différents droits et le respect à la sphère privée ou droit à l'oubli.

En raison des développements technologiques et des obstacles législatifs et procéduraux, le « droit à l'oubli » est donc actuellement mis à mal et difficile à mettre en œuvre et à faire respecter. Pour pallier à cela, des solutions juridiques internationales devraient renforcer les droits des personnes concernées ainsi que les obligations des responsables de traitement. Comme il n'existe aucune juridiction internationale et qu'internet est un outil mondial, il est complexe d'entreprendre des démarches juridiques. Il existe environ 200 droits nationaux, en lien avec internet. Donc, si nous prenons l'exemple du réseau social « Facebook », qui a son siège aux U.S.A, c'est la législation américaine qui fait foi, et ce même pour un utilisateur européen.

Aussi, il convient de rendre les internautes attentifs à leurs droits et à leurs devoirs, comme par exemple, en matière de publication de contenus sur Internet. En effet, la mise en œuvre de ce droit ne doit pas aboutir à une déresponsabilisation des individus. La prudence des utilisateurs est donc de rigueur, en particulier lorsque des données personnelles de soi ou d'autrui sont publiées sur Internet.

Les concepteurs ainsi que les responsables de traitement quant à eux, doivent prendre en compte les aspects de protection des données, notamment en évitant l'indexation systématique dans les moteurs de recherche. Ils peuvent par exemple mettre en place une procédure en ligne permettant de contourner ce problème.

2.7.1 Les récentes évolutions en Europe

La convention 108¹⁵ : pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel de 1981 se trouve au centre de la question en Europe. Entrée en vigueur en Suisse en 1998, elle a été approuvée par 45 états membres sur 47. Outre la protection de la sphère privée garantie par la Cour Européenne des Droits de l'Homme, cette convention n'est pas adaptée aux derniers développements technologiques relatifs à la protection des données. Elle est actuellement en cours de révision afin d'être renforcée, car ce travail de modernisation est une priorité pour le Conseil de l'Europe.

¹⁵ <http://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/108>

Le 13 mai 2014, la Cour européenne de justice a estimé que les moteurs de recherche étaient responsables du traitement des données personnelles apparaissant sur leurs pages internet et qu'ils devaient supprimer des liens vers ces pages, sur demande et à certaines conditions. Cependant, s'il existe un intérêt public prépondérant justifiant l'indexation de ces informations, la jurisprudence pourrait être contournée. Celle-ci oblige donc les exploitants à supprimer, sous certaines conditions, les liens vers les données personnelles (images, vidéos, etc.) des usagers qui en auraient fait la demande. Jusqu'à présent, Google, par exemple, n'acceptait de supprimer des liens que dans certaines situations, comme lorsque des images représentaient des violences sexuelles sur des enfants.

2.7.2 En Suisse

Différentes dispositions légales ont été élaborées par notre pays afin de prévoir des mesures adaptées en cas de violation de la sphère privée. En effet, la loi fédérale sur la protection des données (LPD) en fait partie. Selon l'art.12 de cette même loi, le traitement des données personnelles par des privés ne doit pas porter atteinte à la personnalité des concernés. S'il y a violation de la personnalité, il est possible pour l'intéressé d'entamer une procédure civile au sens des articles 28 et suivants du code civil Suisse.

Il est donc possible de poursuivre civilement une entreprise, si elle viole la sphère privée. Par exemple, il incombe à Google d'assurer l'anonymisation des personnes reconnaissables sur Google Street View.

Encore une fois en raison des développements technologiques et sociaux à travers le monde, une révision de la LPD est en cours. En effet, en cas d'atteinte à la sphère privée par des entreprises privées établies dans un pays disposant d'autres réglementations en matière de protection des données, il devient difficile d'intervenir. Seules des instances internationales ont le pouvoir d'apporter une solution à ce problème. L'engagement de la Suisse dans le Conseil de l'Europe et l'ONU est donc plus qu'essentiel.

Le 1er avril 2015, le Département fédéral de justice et police (DFJP) a été chargé d'élaborer un projet d'adaptation de la réglementation suisse en matière de protection des données. Le Conseil Fédéral a défini plusieurs objectifs pour cette révision : tenir compte des réformes européennes actuelles dans le domaine de la protection des données, renforcer la

protection des données, sensibiliser les personnes concernées, améliorer la transparence ainsi que renforcer la surveillance et la maîtrise des données.

A l'image de la réglementation de la majorité des pays européens, la Suisse reste relativement lente par rapport aux évolutions de l'environnement numérique et se voit de plus en plus confrontée à des défis juridiques. En effet, l'avancement des diverses technologies conserve un temps d'avance sur la protection des données, il convient donc de créer des réglementations suffisantes afin d'assurer la protection de la sphère privée.

2.8 Le web 2.0

« Le Web 2.0 est un terme assez vague qui recouvre un ensemble d'outils et de sites qui encouragent la collaboration et la participation en ligne. On préfère aujourd'hui le terme de réseaux sociaux. » *Le Web Mercator-Publicitor*¹⁶.

En cinq ans, le nombre d'internautes dans le monde a presque doublé et le nombre de pages internet multipliées par 30. Ils sont plus de 2 milliards huit cent milles utilisateurs pour une trentaine de trillions de pages actuellement. Un autre phénomène appartenant à cette révolution est le passage du web 1.0 au web 2.0. Avant, l'utilisateur était passif et grâce à cette nouvelle version, l'internaute reçoit et transmet également des données sur la toile.

A part ces changements, l'avancée technologique renvoie également à l'augmentation du nombre de supports. En effet, l'accès à internet est facilité ainsi que le lieu, grâce à l'apparition des tablettes et Smartphones.

Cette avancée technologique, et en particulier le web 2.0 permet à chaque internaute d'être participatif et socialisant, entraînant la multiplication des contenus « autos-édités numériques » à caractère sexuel dans le but de « stimuler la vie affective et sexuelle entre partenaires intimes, ou provoquer le début d'une relation romantique » (Lachance, J., 2012, p.19).

Selon une étude menée aux USA (Temple J., 2012), entre 20 et 28% des adolescents auraient déjà transmis des photos d'eux dénudés ou partiellement dénudés. Quant au Royaume-Uni, le chiffre s'élève à 40%. On distingue deux formes de sexting : primaire et secondaire. On parle de sexting primaire lorsque c'est la personne elle-même qui diffuse une image ou un film

¹⁶ <http://www.mercator-publicitor.fr/lexique-marketing-definition-web-2-0>

la représentant, et de sexting secondaire quand un tiers transfère une photo ou vidéo à d'autres personnes.

2.8.1 Les adolescents et la révolution numérique

« Pour les adolescents d'aujourd'hui, internet ne se veut pas simplement un moyen facile et efficace d'envoyer des messages factuels ; c'est en fait l'essence même de leur vie sociale » Bill BELSEY, politicien canadien.

Le monde virtuel évolue sans cesse et se développe tous les jours ; des nouvelles possibilités surgissent, celles-ci sont infinies et peu maîtrisables. Il semble pourtant que les jeunes de la génération @ aient appris à vivre et à apprivoiser cet outil qui nous accompagne quotidiennement. L'usage constant d'internet amène les adolescents d'aujourd'hui à en comprendre les plus subtils rouages, alors que ceux-ci échappent aux catégories sociales plus âgées. Selon Patrick Peretti-Watel, le fait est que cette génération a plus de compétences et de savoir-faire en matière de virtuel que la précédente. Cet aspect peut engendrer des tensions intergénérationnelles. En effet, les rapports entretenus avec les nouvelles technologies diffèrent selon l'âge et le niveau de maturité. Les adultes se voient alors investis d'une mission de préservation de la jeunesse, cette dernière étant incapable de saisir l'importance des enjeux de santé qui découlent de ses pratiques.

Le réseau social « Facebook » vise à s'afficher, se magnifier, affirmer des opinions des goûts et des idées. Plus on a d'amis, plus on est une personne sociable et aimable. Face à la diminution des échanges physiques, les échanges virtuels se développent (Lardellier P. et Bryon-Portet C., 2010). Cette superficialité des relations humaines est hautement significative de notre société. Internet semble ainsi être un moyen pour tenir face à la solitude engendrée par une société hyper-compétitive, individualiste et vouée au culte de la performance. Cependant, Internet peut susciter des dimensions de plaisir et de reconnaissance chez les utilisateurs.

2.8.2 De la culture du livre à la culture des écrans

Désormais l'écriture, qui était jusqu'à présent considérée comme outil principal de la communication et de la pensée, doit partager de son importance avec celui des écrans. Leur arrivée amène de nouveaux repères et de nouvelles manières de penser. Lors de la conférence du 9 septembre 2014 « la famille face aux nouvelles technologies » à l'HES-So de Sierre, le psychiatre Serge Tisseron explique avoir remarqué quatre bouleversements dans la manière d'appréhender le monde.

Premièrement, la relation au savoir est modifiée. En effet, le livre implique une culture du singulier. Nous sommes habitués à lire de manière autonome un seul livre à la fois écrit par un seul auteur. Il introduit donc l'idée d'effectuer une tâche unique et de la terminer avant d'en entamer une autre. L'imprimerie implique une conception verticale du savoir, l'auteur qui sait écrit pour ceux qui ignorent. A contrario, la culture des écrans est une culture multiple. Les contenus ont pour la plupart été écrits par une équipe et peuvent être modifiés à tout moment. Les utilisateurs sont souvent réunis par les forums ou les jeux en réseaux. Cette culture est horizontale, chacun peut modifier, améliorer les articles comme le montre l'encyclopédie « Wikipédia ».

La relation aux apprentissages est également modifiée. Le livre conduit à un modèle linéaire, avec un avant, un pendant et un après. La mémoire chronologique y est travaillée. Il faut se rappeler de ce que l'on a lu pour comprendre ce que l'on va lire. Alors que les écrans favorisent une pensée dite en réseau ou circulaire. C'est-à-dire que l'utilisateur peut organiser ses recherches comme il le désire, travailler simultanément plusieurs sources, trier et manipuler différentes informations. Cette mémoire est appelée mémoire de travail.

De plus, une révolution psychologique est constatée dans trois domaines.

- De l'identité unique aux identités multiples. Le livre prévaut une identité unique, il est la propriété d'une seule personne. Alors qu'avec les écrans, le moi est une image tributaire des relations des usagers dans un groupe et se trouve à chaque reprise différente. L'utilisateur devient donc multi-identitaire. C'est-à-dire qu'il est en recherche de sa personnalité, bien qu'il n'en ait qu'une seule.

- Du refoulement au clivage. Dans la culture du livre c'est le refoulement qui est prévalent. Lorsqu'une pensée, un désir est interdit, il est repoussé dans l'inconscient et est exprimé uniquement dans les rêves. Dans la culture numérique, ces pensées interdites sont accessibles instantanément à l'ouverture d'une page. C'est ce qui se déroule lorsque nous utilisons le mécanisme de clivage. Penser à une chose et l'oublier directement après comme si elle n'avait jamais existé. Des raisonnements opposés peuvent coexister sans s'exclure et c'est selon l'environnement que l'un ou l'autre est adapté.
- La valorisation des images. L'image, fixe ou animée, est devenue un moyen de symbolisation et de communication à part entière. Le Smartphone permet de traiter une photographie sous toutes ses formes. On peut multiplier, modifier, supprimer nos images gratuitement. L'essai erreur et le tâtonnement expérimental sont désormais possibles. Serge Tisseron explique : « On ne photographie plus ce que l'on voit, on photographie pour voir, comme en témoignent, dans chaque grand événement collectif, les innombrables mains dressées brandissant un téléphone mobile dans l'espoir de capturer l'image de ce qui est caché aux yeux de leur propriétaire ».

Enfin, le quatrième bouleversement se situe au niveau des liens et de la sociabilité. Avec le livre, les liens privilégiés sont pour la plupart de proximité physique. Une dimension de partage apparaît autour du livre, qui ouvre à la discussion avec les membres de la famille, les gens vivant sous le même toit, par exemple. Ces relations sont observées comme fortes, alors que les liens de plus faible proximité physique comme maigre. Seulement, en cas de bouleversement à l'intérieur des familles, les liens considérés comme faibles sont souvent plus utiles que les liens dits forts, c'est « la force des liens faibles ». Ces liens de non-proximité physique sont beaucoup plus importants dans la culture numérique. Nous créons des liens avec différentes personnes qui partagent nos passions, nos centres d'intérêts. C'est pourquoi la distance physique n'a peu ou pas d'importance dans cette culture. Serge Tisseron constate également que dans la culture du livre, l'adhésion à un groupe restreint les confidences sur la vie intime et les aspects personnels des participants. Dans la culture des écrans, c'est le contraire qui est remarqué. L'exposition de soi est plutôt considérée comme un outil d'intégration.

Nous remarquons que ces deux formes de cultures ne sont pas opposées mais plutôt complémentaire et que les deux peuvent devenir nocives si elles ne sont pas tempérées.

2.9 L'éducateur et le sexting

Selon Satyajit Boolell, le Directeur des Poursuites Publiques belge (2014), les travailleurs sociaux sont de plus en plus appelés à faire face à la problématique du sexting. L'éducateur étant amené à prendre en charge les auteurs ou à accompagner les victimes de ces crimes en ligne, il paraît des plus urgent qu'il se familiarise avec les nouvelles technologies afin de mieux les combattre. Il est primordial qu'il soit préparé à un changement culturel ou sociétal en devenant un professionnel « high-tech ». La problématique du sexting est devenue une véritable épidémie dont il faut protéger les plus jeunes. C'est là qu'est le rôle du travailleur social.

L'Internet et les réseaux sociaux offrent des possibilités de communication énormes. Le plus souvent, ils sont utilisés de façon positive et agréable, mais l'outil peut également permettre de taquiner et de ridiculiser les autres. Les éducateurs doivent s'intéresser plus sérieusement à l'utilisation que font les jeunes de leur téléphone portable ou de leur ordinateur.

Le travailleur social se doit de mettre en garde les jeunes à propos des risques liés au sexting. Il a comme mission de les encourager à réfléchir aux conséquences de leurs actions en ligne et particulièrement aux images qu'ils postent, qu'ils partagent etc. Les notions de confiance et de respect sont à relever tant dans la vie réelle que dans la vie virtuelle.

« Childfocus » est une Fondation belge pour Enfants Disparus et Sexuellement Exploités, qui met à disposition une rubrique prévention sur la sécurité en ligne et propose des outils pédagogiques pour les professionnels. Childfocus (2015) présente ces quelques informations à absolument traiter avec les jeunes :

- La prudence et l'esprit critique sont primordiaux pour un usage sûr des réseaux sociaux. Un internaute qui poste un contenu de manière impulsive pourrait le regretter, car il est parfois impossible de l'effacer.
- Même si on pense connaître une personne, des surprises sont possibles. Il faut donc éviter de se laisser influencer par le comportement numérique d'un copain ou d'une copine.

- Il est crucial de demander de l'aide (parent, professeur, éducateur...) lorsque qu'une situation dérape ou que des contenus discriminatoires circulent sur internet. Chaque internaute a un rôle à jouer dans la construction de son identité, de son image et de sa réputation en ligne.
- L'intimidation dans la vie virtuelle comme dans la vie réelle n'est pas tolérable. Si quelqu'un vous harcèle ou se moque de vous, il faut réagir et ne pas subir.
- Le sexting est un délit grave, qui constitue une entorse à la loi. Les cas d'insultes et d'autres formes d'abus en ligne comme les insultes, le harcèlement ou les menaces sont aussi illégaux.

Childfocus aborde également ces quelques questions : Comment réagir dans le cas où un jeune est victime d'intimidateurs qui ont trouvé une nouvelle voie d'attaque sur Internet ? Existe-t-il des ripostes possibles pour y remédier ? Quelles sont les meilleures techniques et attitudes ?

- Rôle informatif : il importe que la direction et les collaborateurs connaissent la signification du sexting.
- Sensibiliser. Intégrer l'éducation aux médias axée sur le sexting durant une rencontre de groupe et amener les jeunes à prendre conscience des risques. (Impossibilité d'effacer le fichier, entorse à la loi...)
- Ne pas condamner : l'envie de tester les limites est indissociable de la période adolescente.
- Insister sur la responsabilité de chaque jeune. Si une situation dépasse les bornes, ses pairs pourront signaler les faits à un éducateur de l'institution.

Le travailleur social peut également s'appuyer sur des outils pédagogiques mis à disposition par « Childfocus ». Ci-après un exemple de document utile à la sensibilisation des jeunes.

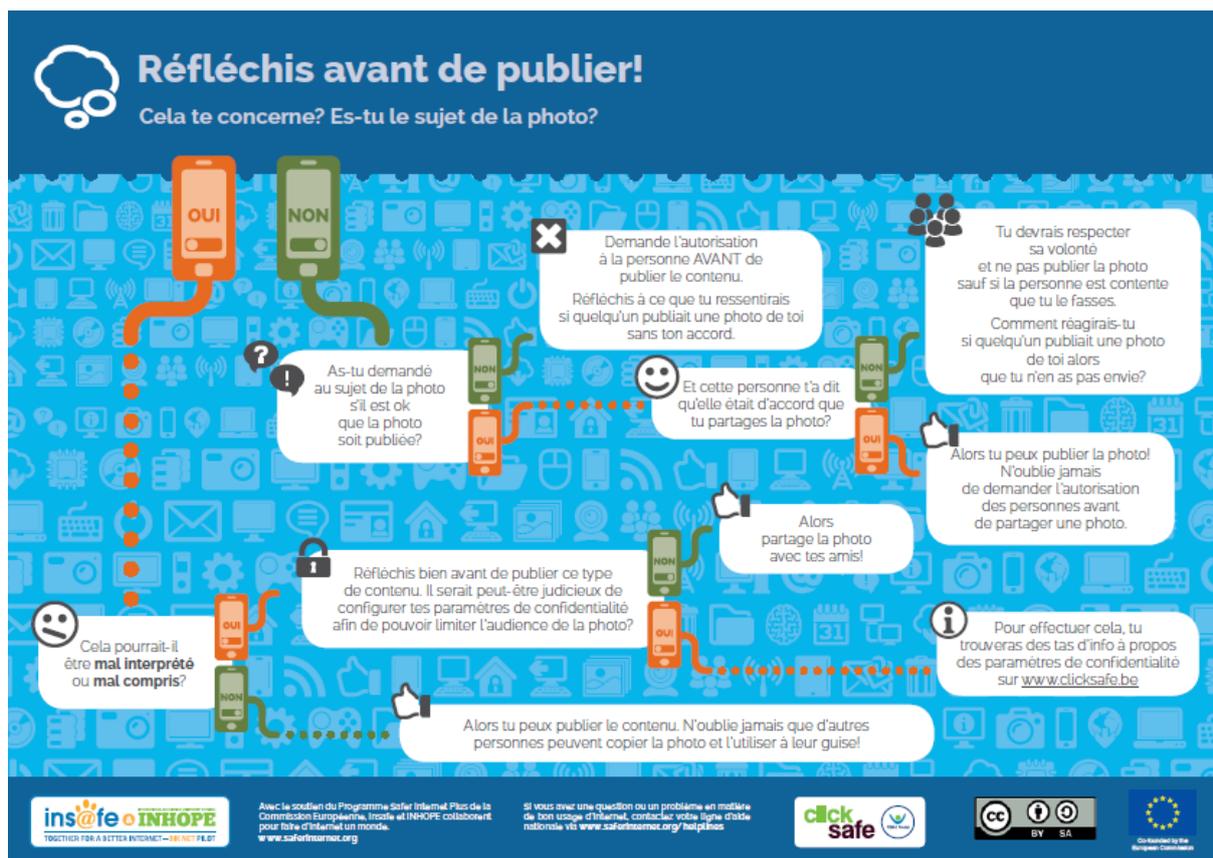


Image 2 : outils pédagogique à utiliser pour la sensibilisation des jeunes

Il est également indispensable pour l'éducateur social de connaître les différents changements qui s'opèrent sur le plan sexuel à l'adolescence. Ces modifications corporelles et psychologiques sont significatives de cette période et demandent des connaissances certaines pour les professionnels prenant en charge cette population.

Après avoir introduit le phénomène du sexting de manière globale, nous allons nous pencher sur le thème de la sexualité à l'adolescence. En effet, cette période est une étape bien distincte et spécifique de l'évolution humaine, c'est pourquoi nous allons y consacrer le chapitre suivant. Nous allons y aborder différents aspects, toujours en lien avec la sexualité, comme les changements corporels ou encore la création d'une nouvelle identité.

3 L'adolescence et la sexualité

3.1 L'éveil de la sexualité

La sexualité commence dès la naissance et évolue tout au long de la vie. Elle ne peut s'expliquer par des procédures rationnelles. Elle est très intime et touche des sentiments et des émotions positives comme négatives. L'éveil de la sexualité peut devenir problématique à l'adolescence, qui est une période très complexe de la vie. Un paradoxe entre quête d'indépendance et dépendance. Trois transformations essentielles marquent l'adolescence (Selz M. 2003) :

- La transformation des pulsions sexuelles ainsi que la transformation du corps opérée par la puberté.
- La restructuration des identifications : recherche et affirmation identitaire.
- L'autonomisation, caractérisée par la distanciation entre l'adolescent et les personnes desquelles il dépend (parents, éducateurs, etc.).

3.2 L'adolescent et son corps

Comme expliqué dans le chapitre précédent, la puberté, caractérisée par des modifications corporelles et l'augmentation des pulsions et de l'instinct, est un passage obligé à l'adolescence. La dimension relationnelle est essentielle à cette période, durant laquelle le jeune perd la maîtrise de soi et recherche son identité. Au centre de ce processus, se trouve la relation que le jeune installe avec son corps. Des apparitions pulsionnelles de masse provoquent un déséquilibre des rapports entre le ça, le Moi et le Surmoi. Le Moi subit une angoisse pulsionnelle provoquant une réactivation du complexe d'Œdipe et un changement sur des substituts parentaux idéaux comme des professeurs, artistes, célébrités, etc. (Golse B., 2001).

Le corps est utilisé par le jeune comme un outil d'évaluation et d'indication par rapport au monde qui l'entoure. Pour le sujet, les changements opérés par la puberté provoquent un double enjeu : garder le sentiment d'exister dans ce corps qui change et assimiler ce changement corporel au processus psychique. A cette période-là, l'adolescent accorde une grande importance

au regard de l'autre car il craint de ne plus être conforme. Il va donc devoir se réapproprier son corps et mettre en place un travail de reconnaissance. Pour ce faire, il passe souvent de longues heures à se regarder dans le miroir et/ou à chercher l'avis de ses pairs.

Il est évident que les nouvelles technologies de l'information et de la communication modifient les bases des repères traditionnels (Micheli-Rechman V., Balzneri M., 2008). Une étude du ministère de la culture et de la consommation nommée « *Les pratiques culturelles des français à l'ère numérique* » et réalisée en 2009, prouve que les enfants d'aujourd'hui sont devenus des enfants médias. En effet, les jeux vidéo et le web passent en tête de leurs loisirs, avant la télévision. Certains d'entre eux l'utilisent comme un outil ou un hobby contrôlé tandis que d'autres y passent de longues heures et ne peuvent contrôler leur temps d'utilisation.

Ces nouvelles technologies ne sont pas sans conséquences sur le développement de l'identité, la personnalité et la construction de repères. Le monde virtuel offre aujourd'hui un tel réalisme que la perception individuelle ainsi que celle du monde est biaisée. Ce qui devient problématique à l'adolescence, surtout au niveau du corps. Pour qu'un corps existe, il faut un organisme mais également une image de celui-ci. Image qui est principalement constituée à l'adolescence, par le regard de l'autre.

3.3 Création d'une nouvelle identité

La réapparition du complexe œdipien provoque des angoisses chez l'adolescent (D. W. Winnicott, 1975) : des pulsions contraires d'attirance et de répulsion émergent. Il doit se séparer de ses parents pour acquérir de l'autonomie, mais le risque de se perdre est présent. Il est nécessaire que le jeune cesse d'idéaliser ses géniteurs. D'autre part, en prenant des distances avec ses parents, l'adolescent va s'ouvrir à de nouvelles relations sociales. Afin de satisfaire au mieux ses besoins, il va les transposer vers d'autres relations ou vers des relations aux autres. C'est durant cette période que l'adolescent sort du cadre familial et fait différentes rencontres. Le jeune va petit à petit découvrir de nouvelles passions et trouver ses propres orientations.

Aussi, face à son nouveau corps, sa nouvelle apparence et ses pulsions naissantes, l'adolescent doit procéder à un renouvellement de ses identifications. L'identification ou construction de l'identité, commence

durant l'enfance. Le sujet s'identifie principalement à ses parents. A l'adolescence, avec le retour du complexe d'Œdipe comme expliqué plus haut, le sujet est amené à changer ses identifications et va s'écarter des liens parentaux. Entraîné par ses pulsions, le jeune va se tourner vers les autres et entretenir des relations plus importantes avec ses pairs, particulièrement avec une personne du sexe opposé, ce qui va l'amener à construire une nouvelle identité (C. Melman, 2002).

Chaque période du développement de l'adolescent citée ci-dessus correspond à un stade. Le début de l'adolescence (10–13 ans), la mi-adolescence (14–17 ans), et la fin de l'adolescence (> 17 ans).

Le tableau ci-après récapitule les différentes étapes, du point de vue des changements physiques, des relations avec les parents, des relations sociales et d'intégration avec les pairs, des changements cognitifs et de la construction identitaire. (M. Caflisch et M. Duran 2008).

	Début de l'adolescence 10–13 ans	Mi- adolescence 14–17 ans	Fin de l'adolescence > 17 ans
Changements physiques et modifications de l'image corporelle	Début de la puberté Préoccupation de l'image corporelle Questions sur la normalité	Fin de la puberté Intégration des modifications corporelles Préoccupation de l'apparence physique	Atteinte d'une maturité physique et sexuelle Intégration d'une image corporelle stable
Evolution de la sexualité	Curiosité sexuelle	Expérimentation, Phase romantique	Relations intimes
Intégration sociale	Importance du groupe des pairs du même sexe Amitiés intenses	Groupes des pairs plus hétérosexuels Début de liens plus individuels	Relations de confiance avec un partenaire
Relations avec les parents	Revendication d'un espace d'intimité Pudeur	Ambivalence entre dépendance et indépendance	Acquisition d'une identité d'adulte Indépendance
Construction identitaire	Recherche de soi	Renforcement de l'identité Prises de risques Sentiment d'invulnérabilité et de toute-puissance Comportements égocentriques	Meilleur rapport à la réalité Conscience de ses propres possibilités Emancipation
Changements cognitifs	Pensée concrète	Début d'une pensée abstraite	Pensée abstraite Projection dans le futur

Tableau 1 : stades de développement à l'adolescence

3.4 Nouvelle éducation, nouveau regard sur l'autre

Les changements sociétaux auraient une influence sur la façon d'élever les enfants (Lazartigues A., 2010). Selon l'auteur, la société est touchée par un changement des représentations et une minimisation de l'importance des cadres sociaux, impliquant une désagrégation de l'autorité. Des répercussions sont ressenties également sur des notions de hiérarchie, de punition. L'autorité n'est plus paternelle mais parentale, et la surprotection de l'enfant a pris la place de l'éducation. L'individualisme, créé sur la communication de masse et la consommation amène les individus à l' «

autoréférence », ce qui donne raison à des choix personnels ne prenant pas en compte l'utilité et l'intérêt collectif.

Aussi, l'indépendance s'acquiert beaucoup plus rapidement dans la société actuelle, aidée des nouvelles technologies (internet, smartphone, etc.) et d'une potentielle nouvelle indisponibilité des géniteurs (famille monoparentale, les deux conjoints travaillent, etc.). De plus en plus de parents ne disent plus non à leurs enfants, en particulier entre un et cinq ans, lorsque leurs désirs sont pulsionnels. Aussi, tous leur environnement est adapté à eux afin d'éviter d'éventuels dangers. L'enfant n'a donc aucune contrainte ni frustration.

Toutes ces modifications impliquent un changement de personnalité qui serait plus adaptée à la société. L'auteur parle de personnalité « narcissico-hédoniste ». Celle-ci donne une importance non négligeable aux expressions émotionnelles et est caractérisée par une autoréférence et un individualisme.

3.5 Évolutions autour de la sexualité

Ces dernières années, des changements sociaux et culturels autour de la sexualité ont été remarqués (Braconnier A., *et al*, 2003). Le premier se rapporte à la libération du corps constaté depuis une trentaine d'années. La moyenne d'âge de la puberté a diminué d'un an. Le second changement se fait au niveau du vocabulaire utilisé par les jeunes d'aujourd'hui. Ils utilisent des mots tels que sodomie, pénétration, ce qui n'était pas le cas pour les générations précédentes. Paradoxalement, aucune modification n'a été observée en ce qui concerne la libération des sentiments. Les peurs, les déceptions, les appréhensions demeurent toujours présentes.

La sexualité a beaucoup évolué ces dernières années, elle envahit nos écrans, nos magazines, et a presque perdu son côté tabou (P. Picq & P. Brenot, 2009). Autrefois, le sexe était censuré par la morale, personne n'en parlait. Aujourd'hui, nous affichons davantage nos obsessions pour le sexe, nous le voyons partout, et nous en parlons beaucoup. Aussi, notre société est obsédée par l'idée d'une jouissance intense, qu'elle doit reproduire pour s'inscrire dans cette nouvelle norme. L'angoisse de la défaillance est présente et « baiser » a remplacé « faire l'amour ».

Les nouvelles orientations sexuelles existaient déjà, elles ont simplement été surmédiatisées. Les homosexuels, bisexuels et transsexuels sont déculpabilisés et moins stigmatisés qu'auparavant.

Ce qui est vu aujourd'hui comme normal en matière de sexualité, ne l'est pas depuis longtemps. La fellation, par exemple, fait partie intégrante de la sexualité d'un couple. Il y a une cinquantaine d'années, les amantes ne s'y prêtaient pas avec tant d'aisance, car c'était une pratique mal perçue. Introduite il y a 30 ou 40 ans, elle répond aux nouveaux besoins des couples, désireux de réunir amour et désir. La masturbation féminine est également une nouvelle pratique, qui représente la revendication du plaisir de la femme, qui apprend à mieux connaître son corps.

Aujourd'hui, une sexualité épanouie repose sur la jouissance des deux partenaires. Jadis, c'était uniquement celle de l'homme, l'orgasme pour la femme était peu envisageable, et les rapports pouvaient même être douloureux. La jouissance féminine occupe aujourd'hui une place plus importante sur le devant de la scène érotique, entraînant la peur des hommes de ne pas satisfaire leur partenaire.

Les répercussions de la *cybersexualité* entraînent de nouvelles addictions, en particulier chez les hommes. Ceux-ci s'habituent à des signaux sexuels erronés, inexistant dans la vie réelle. Nous sommes confrontés à l'évolution de la sexualité qui a trouvé une nouvelle liberté depuis quelques décennies. En Occident, l'union est libre et les amours sont consentis.

3.6 L'influence des médias sur la sexualité des adolescents

D'après l'étude « l'âge du premier rapport sexuel » publiée en 2010 par l'Institut national des études démographiques, l'âge moyen du premier rapport sexuel est de 17,2 ans pour les garçons et 17,6 ans pour les filles depuis 1985. Ce qui change est la précocité de certains jeunes : 21 % des garçons et 10 % des filles font l'amour à 15 ans, ou même avant. Un autre constat qui marque le changement d'époque est l'apparence des jeunes filles. Celles-ci reproduisent les modèles « hypersexués » véhiculés par la mode, la pub ou la télévision. Avec les nouveaux outils de communication, les jeunes sont à l'aube d'une modification complète des rapports amoureux et sexuels dont ils n'ont pas encore toutes les clés. Il faudra sans doute

plusieurs générations pour comprendre ce qui se joue en réalité au niveau de l'intimité.

Le nombre de messages et d'images à connotation sexuelle transmis est en réelle augmentation. Les conclusions de cette étude sont importantes, car elles prouvent qu'il existe un lien entre grande utilisation du téléphone, le sexting et les pratiques sexuelles à risques, sans protection, forcée et avec plusieurs partenaires.

L'univers virtuel peut être utilisé pour atténuer l'angoisse d'abandon. La peur d'être seul n'est pas au centre, c'est la crainte de la séparation qui est appréhendée. Les profils et avatars sont des moyens de palier à cette angoisse.

Selon Michael Civin (2000), rien n'est fondamentalement transitionnel, pas même internet, ni l'ours en peluche, tout dépend des possibilités psychiques de la personne. C'est pour cette raison qu'Internet peut aider à accéder à une expérience enrichissante utilisée pour évoluer vers autre chose. Internet peut également ne pas avoir de signification particulière ou tendre vers une utilisation problématique.

Serge Tisseron (2008) parle de « dyade numérique » pour évoquer la relation privilégiée établie entre un adolescent et son ordinateur. Si les premières interactions du jeune se sont mal passées ou si son histoire est marquée par l'insécurité ou l'excitation excessive, son ordinateur risque d'être perçu comme un partenaire d'interactions. Ainsi, il cherchera un attachement sécurisé pour apaiser ses angoisses d'abandon et devenir maître de ses excitations. Il recherchera des sensations fortes, manipulera des aspects de soi-même et d'autrui, soignera son estime de soi et nouera des liens de manière anonyme.

Serge Tisseron fait référence aux amateurs de « relations médiatisées par ordinateur comme par exemple les chats, les forums et les mails ». Ils sont particulièrement intéressés à faire des rencontres, à nouer des liens, qui seront éventuellement prolongés dans la réalité. Pour eux, le média vient atténuer la crainte d'une confrontation trop directe avec l'autre. La révolution pubertaire et l'évolution vers une sexualité adulte sont un des enjeux sensibles à l'adolescence. Aujourd'hui, les jeunes peuvent ressentir une forme d'encouragement tendant à la sexualisation accélérée des rapports amoureux. Dans les médias, la sexualité est omniprésente et crue. Les « clavardages » permettent à l'adolescent de réintroduire des modalités

relationnelles dans une temporalité moins affolante. Ils permettent donc de n'être pas reconnu, et même parfois de ne pas se reconnaître. On peut y jouer ce qui nous fait peur, ou ce que l'on ne s'autorise pas dans la vraie vie. Le chat est le lieu des infidélités virtuelles le plus courant, car il permet le dévoilement prudent de l'intimité.

3.7 L'éducateur et la sexualité de l'adolescent

L'adolescence étant une période de changements et de découvertes, les jeunes hommes et femmes qui se côtoient en institution sont amenés à avoir des relations, qui peuvent parfois évoluer. En foyer comme dans d'autres cadres, le professionnel peut difficilement éviter cela. Il est fréquent que l'adolescent se dirige vers un adulte de confiance (parfois son éducateur) pour obtenir des réponses relatives à la sexualité. Le professionnel se voit ainsi accompagner un jeune sur ces questions parfois très personnelles. Des jeux de séduction, des jalousies, des flirts, ou la formation de couples sont à prévoir dans un cadre où filles et garçons du même âge vivent ensemble.

Aussi, les changements physiques liés à l'adolescence peuvent parfois inquiéter les jeunes, qui manquent de connaissances. De ce fait, il est important que le professionnel puisse répondre à ces questions. Si l'éducateur social n'est pas en mesure de répondre aux attentes du jeune, il doit rediriger l'adolescent vers quelqu'un de plus compétent. En Valais par exemple, le SIPE (Sexualité Information Prévention Education) met à disposition des professionnels spécifiquement formés en santé sexuelle et reproductive ainsi qu'en consultation conjugale. Ceux-ci sont à l'écoute pour toute question en lien avec la sexualité, la procréation et la vie affective.

L'éducateur social se doit également de prévenir les jeunes des différents moyens de contraceptions et des maladies sexuelles (J. Robert, 1999). En ce qui concerne la grossesse, c'est une nécessité pour les filles d'acquérir des informations, car elles ont très peu de connaissances sur le sujet. Le thème des maladies sexuellement transmissibles doit également être approfondi (dépistage, conséquences), il ne suffit pas de survoler la problématique, l'adolescent doit être responsabilisé afin qu'il acquiert des connaissances solides. Cette notion de responsabilisation permet d'impliquer le jeune et de lui démontrer qu'il a le devoir d'assumer ses actes.

Aussi, l'adolescent reçoit constamment des messages à double sens en ce qui concerne la sexualité. Le plaisir, l'épanouissement et les bienfaits sont mis

en avant, puis les dangers qui y sont liés, tels que les maladies sexuellement transmissibles ou le risque de grossesse (Robert J., 1999). C'est à nous de guider le jeune afin qu'il trouve un équilibre sain. Pour ce faire, notre message doit être clair et cohérent. Les fausses croyances et les préjugés révélés par les récits des amis ou la pornographie sont à éradiquer.

Finalement, il est crucial de respecter la sphère privée du jeune. Son intimité doit à tout prix être respectée. L'éducateur ne doit pas s'immiscer ou être trop intrusif dans ses questions ou ses comportements.

4 Méthodologie

Notre question de départ est « pourquoi les jeunes sextent ? ». A travers nos recherches, nous avons constaté que le sexting comprend deux niveaux. Le sexting primaire, qui consiste à envoyer des photos ou vidéos de soi dénudé ou partiellement dénudé : Ce phénomène se crée le plus souvent dans le cadre d'une relation intime. Il a pour but de maintenir un niveau d'excitation dans la relation, d'évaluer son pouvoir d'attraction, ou encore de rechercher des sensations inédites. Le sexting est dit secondaire lorsqu'un tiers transfère ces fichiers à d'autres personnes : Cela peut être expliqué par un désir de vengeance, un sentiment de fierté, moquerie, ou peut encore être utilisé comme preuve de l'existence d'une relation intime.

Nous avons en partie répondu à cette question, ce qui nous a amenées vers d'autres interrogations. Nous avons donc concentré nos recherches sur cette hypothèse : « La pratique du sexting influe sur la sexualité des adolescents ». Afin de vérifier celle-ci, nous avons émis deux sous-hypothèses : « Les adolescents pratiquant le sexting adoptent des comportements sexuels à risque » et « Les adolescents pratiquant le sexting ont une sexualité dite *moins conventionnelle* ».

4.1 Le terrain

Pour que notre échantillon réunisse des jeunes d'horizons différents, nous avons décidé de nous concentrer sur le cycle d'orientation ainsi que les centres de formation professionnelle. Le cycle de Martigny et l'école professionnelle commerciale et artisanale de Sion ont accepté de collaborer avec nous à cette étude.

4.2 La population

Nous avons choisi de distribuer le questionnaire à 264 jeunes de 12 à 20ans. Afin de pouvoir faire des comparaisons de genre, nous l'avons distribué à 136 filles et 128 garçons.

La loi considère que c'est seulement à partir de 16 ans que les jeunes sont suffisamment mûrs pour avoir des relations sexuelles. Elle a pour but de les protéger contre des événements traumatisants et de leur garantir un développement serein. Selon une étude (Döring, 2005) effectuée sur le

sexting, les jeunes en dessous de 13 ans ne sont que très peu touchés par le phénomène.

Pour avoir un résultat plus représentatif, nous avons décidé de segmenter cette tranche d'âge en deux, en collaborant avec une école obligatoire (12-15ans) et une école professionnelle (15-20ans).

4.3 Les techniques de récoltes

Le questionnaire est individuel et anonyme. Comme c'est un sujet délicat et tabou, nous considérons qu'une enquête anonyme est plus adaptée pour mettre à l'aise les jeunes et leur permettre d'être honnête dans leurs réponses. Nous avons choisi la forme d'un questionnaire afin de permettre aux jeunes d'acquiescer les mêmes consignes et ainsi d'éviter la partialité. Ainsi, nous pensons que le résultat de notre analyse est plus scientifique.

4.4 Les risques

Nous avons un contrôle limité sur la sincérité et la prise au sérieux des questionnaires par les adolescents. Les questionnaires restant anonymes, nous réduisons toutefois ce risque.

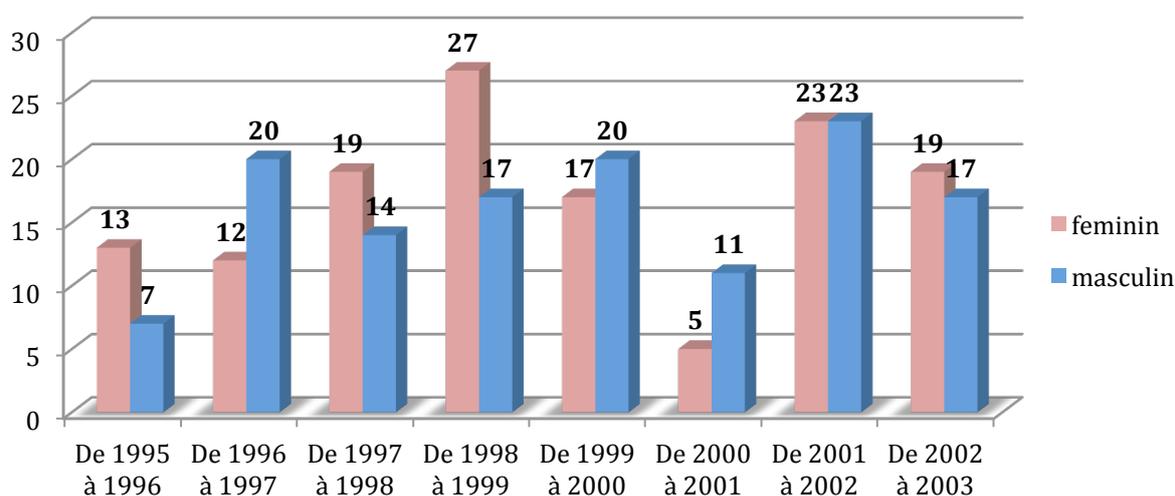
Aussi, l'enquête nous limite dans nos interrogations. Nous sommes dans l'impossibilité de revenir sur une question mal comprise ou une réponse incomplète.

5 Analyse des résultats

5.1 Caractéristiques des adolescents questionnés

Nous avons reçu 202 questionnaires provenant de l'EPCAs et 102 du cycle d'orientation, soit un total de 304 questionnaires. Après la découverte des réponses à la question « quelle est ta date de naissance », nous avons pu constater que plusieurs d'entre elles ne correspondaient pas à l'échantillon désiré. C'est pourquoi nous n'avons pas pris en compte dans notre analyse, les questionnaires dont la date de naissance est inférieure à 1995 et supérieure à 2003. Nous avons donc basé notre analyse sur 264 questionnaires.

166 élèves sont nés entre 1995 et 1999 et 98 élèves sont nés entre 2000 et 2003. Notre échantillon est composé de 136 personnes (51,5%) de sexe féminin et 128 personnes (48,5%) de sexe masculin. Nous pouvons constater une presque égalité entre les deux sexes, ce qui nous permettra d'effectuer des comparaisons basées sur le genre.



Graphique 1 : comparaison âge et genre (n=264)

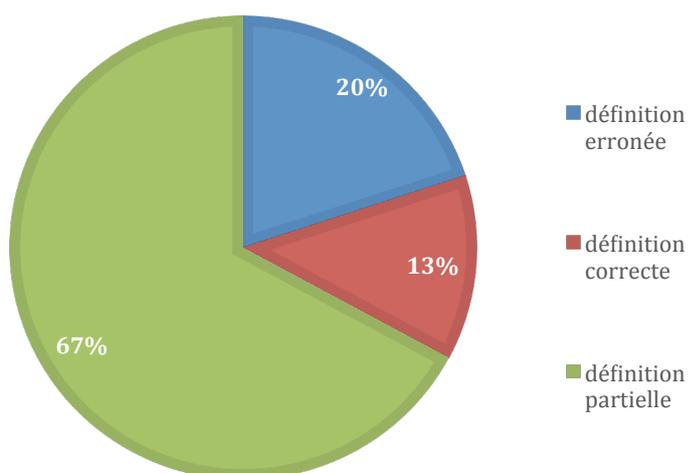
5.2 Connaissance du sexting par les adolescents questionnés

Nous avons en seconde partie, rédigé une série de questions visant à évaluer leurs connaissances en matière de sexting. Nous avons également tenté de déterminer combien d'entre eux avaient été confrontés de près ou de loin à cette pratique et sous quelles formes.

À la question « connais-tu la signification du terme sexting », seul 26,5%, soit 70 jeunes pensent pouvoir définir cette notion contrairement au 73,5%, soit 194 élèves restants. Ces résultats sont cohérents avec l'étude GfK-Forschungsinstitut réalisée en 2013, qui dit que 79% de la population suisse ne sait pas ce qu'est le sexting (cf. chapitre 2.5). Toutefois, il est possible que c'est l'appellation « sexting » que les jeunes ne connaissent pas.

Les élèves ayant répondu favorablement ont dû donner leur définition de ce terme. Nous avons ainsi pu constater que seul neuf d'entre eux ont défini le sexting correctement. En effet, comme expliqué au chapitre 2.1, le sexting se définit comme suit : « Le sexting désigne l'échange par Internet ou par téléphone mobile, de photos ou vidéos intimes que l'on produit soi-même, représentant l'auteur ou d'autres personnes.

Les photos ou vidéos sont mises à disposition d'une certaine personne ou d'un groupe, ou peuvent être rendues publiques, par exemple sur les réseaux sociaux. Il ne faut pas confondre le sexting et l'envoi d'images pornographiques anonymes, que l'on n'a pas produites soi-même. ». Les 9 élèves cités plus haut ont su préciser qu'il s'agissait de photos et/ou de vidéos intimes. 45 élèves ont donné une définition partielle du sexting : 43 d'entre eux n'ont parlé que de photos et 2 uniquement de vidéos. Il y a également 2 élèves qui ont utilisé le terme « images ». Ne sachant pas s'ils voulaient parler de photos ou d'images pornographiques anonymes, nous n'avons pas pu les inclure dans la catégorie « photos ». Pour finir, nous avons estimé que les 14 derniers élèves avaient une interprétation erronée du sexting. Plusieurs d'entre eux parlent de *cybermobbing*, harcèlement sexuel ou encore l'échange de sms à connotation sexuelle.



Graphique 2 : Connaissances réelles du sexting (n=70)

Le présent graphique illustre les explications susmentionnées. Nous pouvons donc constater que sur les 70 élèves qui disent connaître la signification du terme sexting, seuls 13% donnent une définition correcte. Cela démontre que 87% de cet échantillon, ont une perception biaisée ou partiellement biaisée de ce qu'est réellement le

sexting. De plus, nous avons pu remarquer que parmi les 70 élèves qui pensent en connaître la définition, 55 élèves ont déjà été confronté au sexting contre 15 élèves n'ayant jamais été confronté au phénomène. Pour finir, parmi les 9 élèves ayant donné une définition exacte, 7 d'entre eux ont déjà été confronté au sexting. Il en ressort donc que les jeunes les plus à même de définir le sexting sont ceux qui y ont été confrontés.

Nous avons ensuite posé la question suivante : « as-tu déjà reçu des photos ou vidéo de quelqu'un que tu connais, dénudé ou partiellement dénudé ? ». 59,5% soit 157 élèves disent avoir déjà reçu ce genre de photos ou vidéos. Nous pouvons souligner que dans ces 157 élèves, 90 d'entre eux sont sexuellement actifs. Parmi ces 90 jeunes actifs, 48 ont eu leur premier rapport sexuel de manière précoce. Nous considérons comme précoces, tous les jeunes ayant eu des rapports sexuels à 15 ans ou avant. Pour définir cette limite, nous nous sommes appuyées sur la loi suisse qui dit que la majorité sexuelle est atteinte à 16 ans et qui punit tous rapports en dessous de cette majorité lorsque la différence entre les deux partenaires est de plus de trois ans (art 187 CPS).

Parmi les 107 élèves n'en ayant jamais reçu 88 sont inactifs sexuellement et 19 sont actifs. Nous pouvons donc remarquer que cela concerne nettement plus les élèves ayant déjà eu des rapports sexuels en particulier ceux dont la première expérience fût précoce.

Nous avons ensuite cherché à définir la provenance de ces photos en posant à ces 157 élèves la question : « les as-tu reçues de la personne elle-même ou d'un tiers ? ». 55,4% soit 87 adolescents disent les avoir reçues d'un tiers et 44,6% soit 70 disent les avoir reçues de la personne elle-même.

La question suivante portait sur la diffusion et se présentait de cette manière : « as-tu déjà diffusé des photos ou vidéos d'un tiers dénudé ou partiellement dénudé ? ». Seul 4,2% soit 11 élèves admettent avoir diffusé ce genre de fichiers. Ces résultats sont étonnants proportionnellement aux 157 élèves qui répondent, à une question précédente, avoir déjà reçu ce genre de photos ou vidéos. Nous émettons donc l'hypothèse que, pour des raisons de moralité, les élèves n'y ont peut-être pas répondu avec franchise.

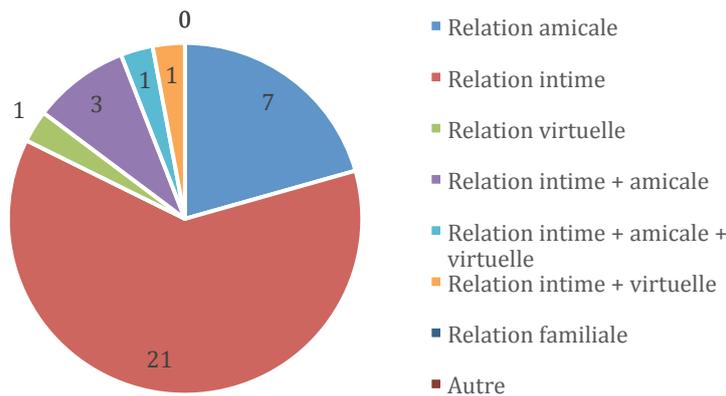
Nous avons ensuite demandé au 4,2% des élèves, sous forme de question ouverte, la raison qui les avait poussés à diffuser ces fichiers. 10 élèves, soit 3,8% y ont répondu dont un élève qui n'a, selon nous, pas compris la question.

3 personnes nous ont parlé de vengeance et 3 autres, d'amusement. 3 élèves nous ont simplement répondu qu'ils désiraient partager ces fichiers avec les autres. Ces réponses restent vagues et ne nous permettent pas de les catégoriser ni d'émettre d'hypothèses sur les raisons qui les animent. Nous constatons tout de même, en nous référant au chapitre 3, que l'adolescent vit dans le moment présent avec une pensée dite « concrète » et peine à se projeter dans l'avenir, lointain comme proche. Nous comprenons donc qu'il est difficile pour les adolescents de prévoir les conséquences de certains de leurs actes. De plus, les jeunes à la mi-adolescence peuvent être par moments très égocentriques avec un sentiment d'invulnérabilité et de toute-puissance (cf. chapitre 3.3). Nous imaginons donc que durant cette période, ils peuvent être totalement déconnectés des émotions des autres et ne pas avoir conscience du risque et des dégâts collatéraux que cela peut entraîner chez la victime.

Après s'être intéressées à la diffusion de photos ou vidéos concernant une tierce personne, nous avons cherché à savoir combien d'entre eux, avaient transmis des photos ou vidéos intimes d'eux-mêmes. 87,1% soit 230 élèves nous affirment n'en avoir jamais diffusé à contrario de 12,9% soit 34 jeunes. Ce pourcentage est 2 fois plus élevé que celui de l'étude James (cf. chapitre 2.3) qui affirme que 6% des jeunes ont déjà envoyé ce genre de documents. Le sexting étant un phénomène grandissant, nous émettons l'hypothèse que

ces résultats sont proportionnels aux cinq années qui séparent l'étude James de la nôtre.

Aussi, nous remarquons des différences significatives entre les élèves sexuellement actifs et non actifs. Parmi les 34 adolescents ayant transmis des photos ou vidéos intimes d'eux-mêmes, 26 sont sexuellement actifs et 8 ne le sont pas. Nous constatons que cette pratique est directement liée à leur vie sexuelle.



Graphique 3 : contexte de diffusion (n=34)

Nous avons questionné ces 34 élèves sur le contexte dans lequel ils avaient transmis ces photos en leurs proposants 4 types de relations ; intime, amicale, virtuelle et familiale. Nous pouvons constater que la grande majorité des diffusions se sont déroulées dans le cadre

d'une relation intime. Nous remarquons également que 5 d'entre eux ont opté pour plusieurs types de relations. Il est difficile pour nous d'établir si ces réponses concernent plusieurs diffusions distinctes ou si les élèves n'arrivaient pas à définir avec exactitude le genre de relation entretenue lors d'une unique diffusion. Nous avons également laissé la possibilité aux jeunes questionnés d'opter pour la réponse « autre », qui les dirigeait vers une question ouverte. Aucun d'entre eux n'en a nécessité.

La dernière question visant à connaître leurs rapports personnels au sexting, s'intitulait : « Quelqu'un a-t-il déjà diffusé des photos de toi dénudé ou partiellement dénudé ? ». La grande majorité des jeunes (260 soit 98,5%) n'a pas vu ses photos diffusées par des tiers. Le 1,5% restant, soit 4 élèves qui ont vu des photos d'eux transmis par des tiers, sont tous de sexe féminin. Nous leur avons ensuite demandé quelles raisons avaient poussé ces tiers à diffuser leurs photos ou vidéos intimes. 2 d'entre elles estiment que c'est le désir de vengeance qui a poussé les tiers à diffuser leurs photos. La troisième pense que la personne l'a fait pour « se rendre intéressante ». Quant à la dernière, elle n'en connaît pas les raisons.

Afin de savoir combien d'entre eux ont été, au total, confrontés au sexting, nous avons regroupé les réponses positives aux trois questions suivantes : « as-tu déjà diffusé des photos ou vidéos d'un tiers dénudé ou partiellement dénudé ? », « Quelqu'un a-t-il déjà diffusé des photos de toi dénudé ou partiellement dénudé ? », « as-tu déjà transmis des photos ou vidéos intimes de toi-même ? ». Nous constatons que 160 jeunes (60,6%) ont déjà été confrontés de près ou de loin à ce phénomène. Parmi ces 160 jeunes, la plupart y ont été confronté en tant que témoins. En se référant à la question : « connais-tu la signification du terme sexting », à laquelle seul 9 élèves (13%) ont donné une définition exacte, nous pouvons constater qu'un peu moins des deux-tiers des élèves questionnés ont été confronté au sexting sans pouvoir le nommer. Au niveau du genre, il n'y a aucune différence significative quant à la connaissance et à la confrontation au sexting.

Nous avons également cherché à cibler la tranche d'âge la plus confrontée au phénomène. Pour ce faire, nous avons comparé les réponses données du CFP et du CO. Il n'y a pas d'écart probant au niveau de la connaissance du terme. Cependant, un intervalle flagrant est à signaler quant à la confrontation des jeunes à ce phénomène. 119, soit 72,1% des jeunes du CFP ont déjà été confrontés au phénomène, contre 46, soit 27,9%. Plus du deux-tiers des élèves du CFP sont ou ont déjà été confronté au sexting. Au Cycle d'orientation, il n'y a pas d'intervalle probant (41 élèves confrontés contre 58 non confrontés). Nous constatons tout de même que la majorité ne se trouve pas confrontée au phénomène du sexting.

Pour terminer. Nous avons comparé les résultats des élèves sexuellement actifs et non actifs. Il en ressort que les élèves sexuellement actifs sont plus touchés (90 élèves contre 70) par le phénomène du sexting que les élèves sexuellement non-actifs (85 élèves contre 19). Parmi ces 90 élèves actifs, la majorité, soit 48 élèves, sont sexuellement précoces

N=264	Total	Sexuellement actif (n=109)	Sexuellement non-actif (n=155)
Jamais confrontés au sexting	104 (39.4 %)	19 (17.4 %)	85 (54.8 %)
Confrontés au sexting	160 (60.6 %)	90 (82.6 %)	70 (45.2 %)

Tableau 2 : comparaison sexuellement actif / sexuellement non-actif

5.3 Les adolescents considèrent-ils la pratique du sexting comme ordinaire ?

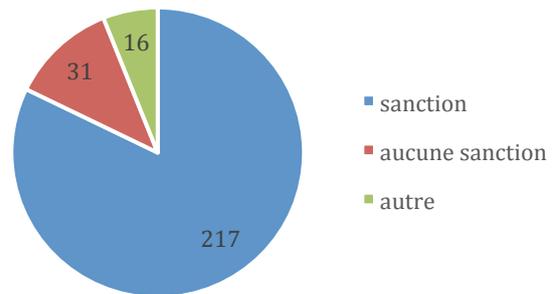
Pour répondre à cette interrogation, nous avons cherché à connaître la perception des adolescents vis-à-vis des auteurs, des victimes et des conséquences liées au phénomène.

Pour commencer, nous avons cherché à savoir s'ils étaient conscients des conséquences possibles de ce phénomène. Nous avons proposé ces différentes réponses : prison, travaux d'intérêts

généraux, amende, rappel à l'ordre, sanction scolaire, aucun et/ou autre, afin de les aider dans la compréhension de la question.

En effet, comme l'établissement de sanctions ne dépend pas du sexting mais des actes qui en découlent (cf. chapitre 2.7.2 sq.), il n'y a pas de juste ou de faux. Nous avons regroupé toutes les sanctions afin de faciliter la distinction entre les élèves conscients qu'il puisse y avoir des conséquences et les autres. Nous constatons que 31 élèves (11,7%) d'entre eux pensent qu'aucune sanction n'est prévue pour les auteurs. Les chiffres de notre étude démontrent que 217 élèves soit plus des trois-quarts de l'échantillon total, sont conscients qu'il existe des conséquences pouvant aller jusqu'à la prison. Toutefois, nous émettons l'hypothèse que les élèves ont pu être influencés par la formulation de notre question. Il est également intéressant de soulever qu'une grande majorité des jeunes ayant répondu « autre » à cette question, relève les conséquences morales (moqueries, insultes, discrimination et réputation), pour la victime comme pour l'auteur. Cela nous fait remarquer que nous n'avons pas de questions précises au sujet des conséquences morales découlant des actes de sexting.

Nous avons ensuite cherché à savoir comment les adolescents considèrent le sexting en proposant l'affirmation « pour toi le sexting c'est ». Les élèves avaient trois possibilités de réponses : « ça fait partie du développement de la



Graphique 4 : conséquences sexting (n=264)

sexualité », « choquant ! La sexualité et la nudité c'est personnel », « je ne trouve pas ça choquant ». La majorité des élèves (170, 64,4%) trouve cela choquant et personnel. 60 élèves (22,7%) ne trouvent pas cela choquant et 34 élèves (12,9%) pensent que ça fait partie du développement. Des différences significatives surgissent à plusieurs niveaux. En effet, ce sont en majorité les femmes (105, 77,2%), les élèves sexuellement non actifs (115, 74,2%) et les élèves n'ayant jamais été confrontés au sexting (85, 81,7%) qui se disent choqués par ce phénomène. A contrario, ce sont en majorité les hommes (49, 30,6%), les élèves sexuellement actifs (39, 35,8%) et les élèves ayant été confrontés au sexting (49, 30,6%) qui ne trouvent pas que le sexting soit choquant.

Ces différences nous mènent à plusieurs hypothèses. La vision de la sexualité évolue en même temps que sa découverte chez les adolescents. Les élèves sexuellement actifs ont une vision de la sexualité différente de celle qu'ils avaient en étant inactifs. Lorsqu'on ne l'a pas vécue, la sexualité reste imaginaire et peut souvent être idéalisée. Dans cette hypothèse nous avons regroupé les personnes avec activité sexuelle et les jeunes confrontés au sexting car comme développé lors d'une question précédente, la majorité des élèves confrontés au sexting sont sexuellement actifs. La deuxième hypothèse porte sur le genre : nous pensons que pour les femmes, la sexualité est plus intime et personnelle que pour les hommes. Cette différence découle de multiples facteurs qui distinguent les genres (culture, identité sociale, biologie et éducation).

La question suivante porte sur la perception qu'ont les jeunes sur les auteurs de sexting. Pour ce faire, nous avons proposé cinq réponses : « c'est la victime qui l'a cherché », « ils assurent », « ils méritent la même chose », « ils n'ont pas pensé que ça irait aussi loin », « j'aurais honte à leur place ». La majorité des adolescents, soit 155 (58,7%) ont répondu qu'ils auraient honte à leur place et la minorité, soit 8 élèves (3%) trouvent que les auteurs de sexting assurent. On peut constater que de manière générale, l'auteur est mal perçu par les adolescents.

Pour finir, nous avons cherché à connaître la perception qu'avaient les adolescents des victimes de sexting. Pour ce faire, nous leur avons proposé ces quatre réponses : « Ce n'est pas grave, ça s'oubliera dès qu'il y aura un autre scoop », « elles doivent se sentir honteuses », « elles l'ont bien cherché », « les pauvres, j'aurais honte à leur place ». En majorité, 179 élèves questionnés

(67.8%) pensent que les victimes doivent se sentir honteuses. La minorité, soit 24 élèves (9.1%) pensent que cela n'est pas grave et que cela s'oubliera dès qu'il y aura un autre scoop.

Comme nous avons remarqué des similitudes dans les perceptions des auteurs et des victimes, nous avons rassemblé les réponses dans un tableau comparatif (ci-dessous).

	Auteur					Victime			
	la victime l'a cherché	Ils assurent	Ils méritent la même chose	Ils n'ont pas pensé que ça irait aussi loin	J'aurais honte à leur place	Ce n'est pas grave, ça s'oubliera	Elles doivent se sentir honteuses	Elles l'ont bien cherché	Les pauvres, je n'aimerais pas être à leur place
Sexuellement actif (109)	20 (18.3%)	4 (3.7%)	27 (24.8%)	60 (55%)	50 (45.9%)	20 (18.3%)	71 (65.1%)	25 (22.9%)	61 (56%)
Sexuellement non-actif (155)	4 (2.6%)	4 (2.6%)	36 (23.2%)	76 (49%)	105 (67.7%)	4 (2.6%)	108 (69.7%)	13 (8.4%)	103 (66.5%)
Confronté au sexting (160)	20 (12.5%)	7 (4.4%)	37 (23.1%)	91 (56.9%)	80 (50%)	19 (11.9%)	113 (70.6%)	31 (19.4%)	93 (58.1%)
Jamais confronté au sexting (104)	4 (3.8%)	1 (1%)	26 (25%)	45 (43.3%)	75 (72.1%)	5 (4.8%)	66 (63.5%)	7 (6.7%)	71 (68.3%)

Tableau 3 : comparaison activité sexuelle / confrontation au sexting

Ce tableau montre la corrélation entre l'activité sexuelle des élèves et la confrontation au sexting. On peut aussi constater une différence de perception entre les jeunes actifs-confrontés et non actifs non confrontés. En effet, les adolescents actifs-confrontés ont tendance à minimiser la gravité du phénomène ainsi que la culpabilité de l'auteur, contrairement aux non actifs non confrontés qui prennent plutôt parti pour la victime. Il nous est difficile d'émettre une hypothèse expliquant cette différence marquée.

Aussi, la plupart des élèves ne considèrent pas la pratique du sexting comme ordinaire. En effet, la majorité de l'échantillon trouve cette pratique choquante et y associe le sentiment de honte.

Pour finir, nous pouvons comparer nos résultats à ceux du sondage réalisé par le gfk-Forschungsinstitut en 2013 pour Projuventute qui démontre que 59% de la population suisse pensent que les jeunes ne peuvent pas évaluer les

conséquences du sexting. En effet, 51,5% des élèves pensent des auteurs de sexting « qu'ils n'ont pas pensé que ça irai aussi loin ». Ce qui démontre qu'il est difficile pour eux d'en évaluer les conséquences.

5.4 La pratique du sexting change-t-elle la perception de la sexualité à l'adolescence ?

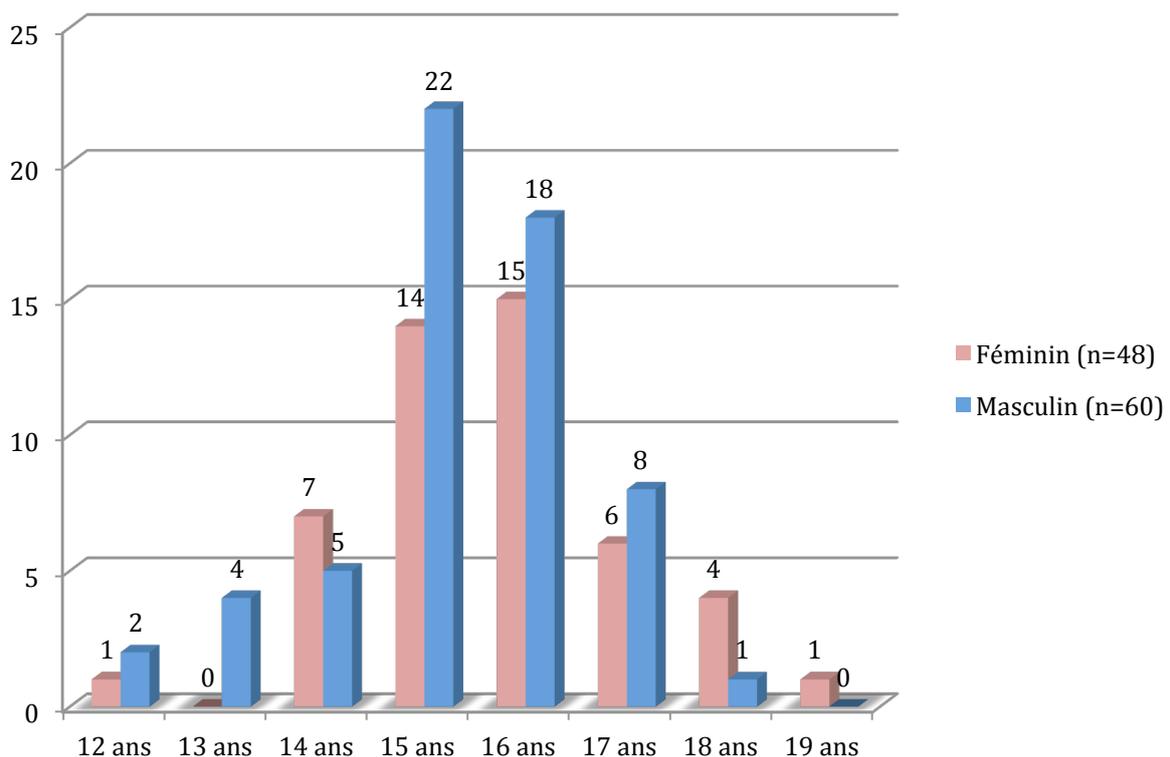
Afin de répondre à cette interrogation, nous avons questionné les jeunes au sujet de leur sexualité, de sa perception et de son importance.

La première question visait tout d'abord à définir combien d'entre eux étaient sexuellement actifs. 98 élèves, soit 37,1% ont déjà eu plusieurs rapports sexuels. 11 jeunes, soit 4,2% n'ont eu qu'un seul rapport sexuel, et 155 ados, soit 58,7% n'ont jamais eu de rapports sexuels. Quelques différences sont à signaler dans ces chiffres. Parmi les 109 élèves actifs sexuellement, 103 soit 94,5% sont étudiants au CFP, donc plus âgés. Nous pouvons donc constater que c'est après l'école obligatoire que les élèves ont leur premier rapport sexuel. Nous l'expliquons par une moyenne d'âge plus élevée correspondant à la mi-adolescence avec une évolution de la sexualité qui tend à l'expérimentation, comme vu dans le chapitre 3.3.

Nous constatons également que les élèves sexuellement actifs sont majoritairement de sexe masculin (61, 60%).

Nous nous sommes ensuite intéressées à l'âge qu'ils avaient lors de leur premier rapport. Nous avons posé une question ouverte afin d'avoir des réponses précises. Les réponses données vont de 12 à 19ans. Nous n'avons pas pris en compte une réponse (6ans) car nous pensons qu'elle est biaisée. Nous pouvons constater que la majorité des garçons ont eu leur premier rapport sexuel à l'âge de 15,3 ans et la majorité des filles à 15,69 ans. Ces résultats sont étonnants en comparaison à ceux de l'étude « l'âge du premier rapport sexuel » publiée en 2010 par l'Institut national des études démographiques (cf. chapitre 3.6). En effet, celle-ci démontre que l'âge moyen du premier rapport sexuel est de 17,2 ans pour les garçons et 17,6 ans pour les filles depuis 1985. Cette étude montre également l'évolution de la précocité de certains jeunes : 21 % des garçons et 10 % des filles font l'amour à 15 ans, ou même avant. Concernant l'évolution de la précocité dans notre étude, nos résultats démontrent que 45% des filles et 55% des garçons ont eu un rapport à 15ans ou avant. Sur les 108 élèves, 88 d'entre eux, soit les 3/4,

ont eu des rapports sexuels avant 17ans contre 20 dès leur 17^{ème} année. Il est important de souligner que 5ans séparent leur étude de la nôtre. En effet, comme le démontre P. Picq & P. Brenot en 2009 (cf. chapitre 3.5) la vision de la sexualité est en constante évolution et tend vers une perte de son aspect tabou. Toutefois, nos résultats issus d'un échantillon de 109 personnes restent peu représentatifs en comparaison à celui de l'étude « l'âge du premier rapport sexuel » dont l'échantillon est composé de 27 653 personnes.

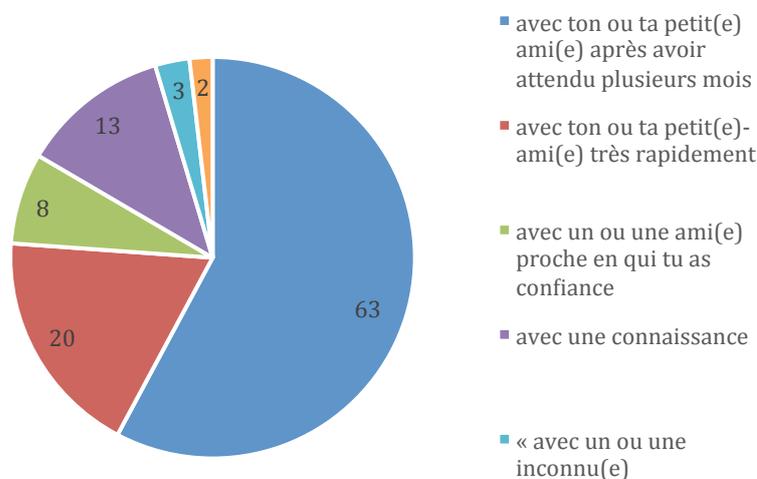


Graphique 5 : âge du premier rapport sexuel (n= 108)

Pour tenter de définir le niveau d'importance porté par les adolescents envers la sexualité, nous avons cherché à savoir avec qui ils avaient eu leur premier rapport sexuel (avec pénétration). Nous leur avons proposé 6 réponses avec la possibilité de choisir l'option « autre » si aucune d'entre elles ne leur convenaient. Nous avons décidé d'imposer les réponses afin d'obtenir un résultat plus précis. Les options de réponses étaient les suivantes : « avec ton ou ta petit(e) ami(e) après avoir attendu plusieurs mois », « avec ton ou ta petit(e)-ami(e) très rapidement », « avec un ou une ami(e) proche en qui tu as confiance », « avec une connaissance », « avec un ou une inconnu(e) ».

La majorité des adolescents (33 filles et 30 garçons, soit 57,8%) disent avoir eu leur premier rapport sexuel avec leur petit(e) ami (e) après avoir attendu plusieurs mois. 13 élèves, dont 12 garçons ont eu leur premier rapport avec un inconnu.

Les deux réponses autres concernent un garçon, qui dit avoir eu son premier rapport sexuel avec une prostituée, et une fille, qui affirme avoir vécu son premier rapport sexuel avec « Quelqu'un que je voyais depuis déjà 1 an mais sans avoir une relation de couple ». Nous pouvons observer dans ce graphique que la grande majorité de l'échantillon (84,4%, soit 92 élèves), a eu



Graphique 6 : Contexte premier rapport sexuel (n=109)

son premier rapport sexuel avec des personnes de confiance (petit(e) ami(e) ou ami(e) proche). Parmi les 17 adolescents ayant répondu connaissance, inconnu ou prostituée, on recense 13 garçons. Par définition, nous constatons que le choix du partenaire du premier rapport

sexuel est un critère plus important pour la gente féminine. Ces statistiques sont similaires à ceux de « Etude sur les attitudes, les connaissances et les comportements des jeunes face à la sexualité, Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse » (CFEJ, 2009). Cette dernière montre que 67% des jeunes disent que leur premier rapport s'est déroulé avec leur petit ami (72% des filles) ou leur petite amie (56% des garçons).

La prochaine question portait sur l'importance de la sexualité à l'adolescence et a été posée à la totalité de l'échantillon, y compris les élèves sexuellement non-actif. Les élèves avaient un choix croissant de réponses : « très important », « important », « peu important », « sans importance » et « autre ». La majorité (40,2% soit 106 élèves) estime que la sexualité est très importante. Parmi ces 106 élèves, on remarque une majorité

de filles (64 soit 60,4%) comme pour la question précédente. Nous remarquons donc une corrélation entre l'âge du premier rapport et l'importance qu'on lui donne. En deuxième position, les élèves (98 soit 37,1%) ont jugé la sexualité importante. S'en suit « peu important » avec 35 élèves, soit 13,3% de prédominance masculine (24 garçons). Nous constatons également une légère différence dans cette réponse entre les jeunes sexuellement précoces et non précoces. En effet, sur les 18 élèves actifs qui ont jugé la sexualité comme peu importante, 13 d'entre eux, soit la grande majorité sont précoces sexuellement. Ils ne sont que 17 adolescents à considérer la sexualité comme sans importance. Nous constatons à nouveau une majorité de garçons (13). Pourrait-on imaginer que les hommes sont « désensibilisés » et minimisent l'importance de la sexualité car ils sont plus rapidement confrontés à des images pornographiques ?

Pour finir, 8 élèves ont choisi l'option « autre ». Parmi eux, 4 n'ont pas précisé leur choix et un élève a répondu qu'il ne savait pas quelle importance donner à la sexualité. Parmi les 3 élèves restants, une adolescente a répondu : « c'est unique ». Nous définissons donc que la sexualité est très importante pour elle. Un autre élève a répondu : « cela dépend de sa situation civile (célibataire ou en couple), pour moi ce n'est pas très important ». Nous comprenons par là qu'actuellement la sexualité n'est pas très importante pour lui et remarquons qu'il associe l'importance de la sexualité à l'état civil. La dernière nous répond que cela est malsain si nous ne sommes pas mariés. Elle ne répond pas réellement à la question mais sa remarque nous pousse à dire que la sexualité a une certaine importance pour elle. Nous constatons également qu'elle associe sa sexualité à ses croyances religieuses.

Nous leur avons ensuite posé la question suivante : « Penses-tu qu'il faut être amoureux avant d'avoir des rapports sexuels ? », en leur demandant s'ils étaient d'accord, partiellement d'accord ou pas d'accord avec cela. La majorité (53,4% soit 141 élèves) sont d'accord. Parmi ces 141 élèves, la plupart sont des filles (93) et des élèves sexuellement inactifs (103). Nous constatons donc que pour ces deux catégories de personnes, les relations amoureuses et relations sexuelles vont de paires. Ce pourcentage de jeunes sexuellement inactifs appuie l'hypothèse suivante : La vision de la sexualité évolue en même temps que sa découverte chez les adolescents. Lorsqu'on ne l'a pas vécue, la sexualité reste imaginaire et peut souvent être idéalisée (cf. chapitre 5.3). 85 élèves (soit 32,2%) sont partiellement d'accord avec

cette affirmation. Seuls 14,4% soit 38 élèves répondent ne pas être d'accord avec cela. Parmi ces 38 personnes nous comptons en majorité 27 jeunes actifs sexuellement dont 19 de manière précoce, 30 garçons et 32 jeunes ayant déjà été confrontés au sexting dont 24 garçons. Pour ces différents groupes, la sexualité n'est pas directement liée aux relations amoureuses. Cette différence au niveau du genre découle de multiples facteurs qui distinguent les femmes des hommes (culture, identité sociale, biologie et éducation) (cf. chapitre 5.3).

Pour finir, nous avons cherché à savoir quelle est, en général, la raison qui les pousse à avoir des rapports sexuels. Cette question a évidemment été posée aux 109 adolescents sexuellement actifs. Nous leur avons proposé diverses réponses : « par amour », « par plaisir sexuel », « pour améliorer ton image », « pour faire comme tout le monde », « contre une prestation (cadeau, argent, etc.) », « sous contrainte » et « autre ». Les jeunes ont répondu majoritairement par amour (63,3% soit 69 élèves). Dans ces 69 élèves on compte 44 filles et 25 garçons. 37 élèves dont 33 garçons, soit 33,9% ont répondu avoir des rapports sexuels par plaisir. Un élève nous a répondu qu'il avait des rapports sexuels pour améliorer son image. Pour finir, 2 adolescents ont opté pour l'option autre. L'un deux nous répond « par envie » ce que nous assimilons au plaisir sexuel. Le second, nous précise qu'il n'a eu qu'un seul rapport sexuel sans répondre à la question. Ces réponses sont rassurantes car nous constatons qu'aucun d'entre eux n'a de rapports sexuels sous contrainte ou contre prestation.

Nous pouvons à nouveau, remarquer une distinction de genre dans les réponses à cette question, comme dans tout le chapitre 5.4.

La différence de perception de la sexualité entre les hommes et les femmes est probante. Nous nous sommes intéressées à savoir quelles en étaient les origines. Nous avons repéré tout d'abord une différence de genre au niveau biologique. L'absorption des hormones et le rythme imposé par l'hypothalamus vont amener des diversités entre l'homme et la femme. Les hommes, dont l'imprégnation en testostérone est constamment puissante, ressentent continuellement le désir de faire l'amour, contrairement aux femmes dont celui-ci dépend de leur cycle menstruel. Ensuite, le désir de la femme serait, selon le thérapeute Chapman (2015), lié à leurs émotions,

contrairement à celui des hommes qui serait lié à leurs pulsions biologiques et évolutives. En effet, le mâle doit procréer un maximum, il a une capacité reproductive illimitée, donc son désir est à cette image. La femme quant à elle ne peut porter qu'un enfant à la fois.

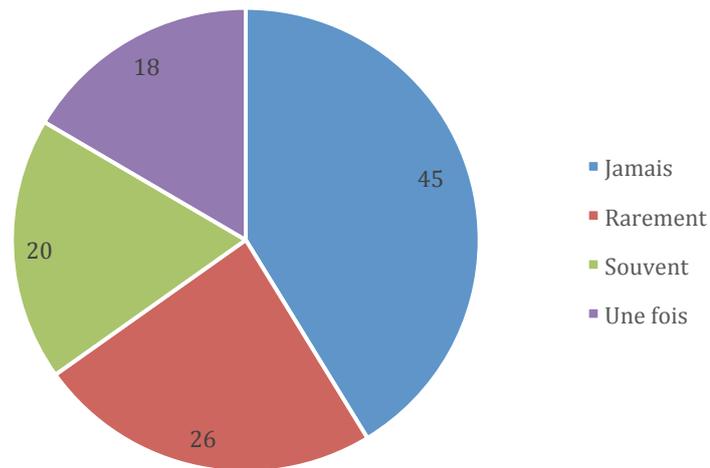
Finalement, l'aspect culturel intervient en distribuant des rôles. Le genre constitue une base essentielle à l'organisation des sociétés, particulièrement sur le schéma de répartition dans les communautés, familles ou dans le travail qui sont privilégiés à l'un ou à l'autre (CEDPA, 1997). L'identité sociale comporte également des caractéristiques psychologiques et des comportements que doivent adopter garçons et filles.

La construction de l'identité sexuée est donc le résultat de l'interaction entre influence normative et culturelle (qui passe par l'éducation et la socialisation) et des facteurs biologiques. Le genre se prescrit également de l'extérieur, par l'intermédiaire du regard d'autrui, comme marque de conformité (Vuillot, 2002).

5.5 Les adolescents pratiquant le sexting adoptent-ils des comportements sexuels à risques ?

Pour répondre à cette interrogation, nous leur avons posé des questions visant à jauger les risques qu'ils prennent durant leurs différents rapports sexuels.

Nous avons commencé par leur demander s'ils s'étaient déjà adonnés à des aventures sans lendemain. En majorité les adolescents répondent ne jamais en avoir eu à 41,3% ce qui correspond à 45 d'entre eux. 26 élèves (23,9%) affirment avoir rarement eu ce genre de rapport. 18,3% soit 20 élèves avouent avoir souvent des aventures sans lendemain et 16,5% soit 18 adolescents n'ont connu qu'une seule aventure sans lendemain.



Graphique 7 : pratique aventure sans lendemain (n=109)

Comme dans le chapitre précédent, une différence significative émerge au niveau du genre. Nous pouvons remarquer que les réponses des filles suivent un ordre décroissant : jamais 29 (60,4%), une fois 9 (18,8%), rarement 8 (16,7%) et souvent 2 (4,2%). Les garçons répondent à égalité majoritaire souvent et rarement (18 élèves, soit 29,5%). Vient ensuite, jamais avec 16 réponses (26,2%) et une fois (9 réponses 14,8%).

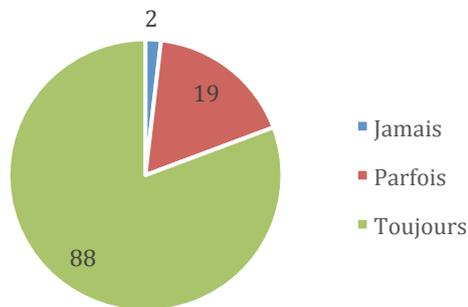
Une différence est également à signaler entre les élèves précoces sexuellement et les autres. En effet, les 55 élèves ayant eu des rapports sexuels à l'âge de 15 ans ou plus tôt répondent : « jamais » (15), « rarement » (15), « souvent » (15) et « une fois » (10). Les élèves dits « non précoces » quant à eux ont répondu : « jamais » (30), « rarement » (11), « souvent » (4) et « une fois » (8). On constate donc que les adolescents sexuellement précoces adoptent plus de comportements à risques que les autres. Selon Avery et Lazdane en 2010, Sandfort et al. en 2008, l'initiation sexuelle précoce va de pair avec une absence de renseignement, de compétence ou encore d'accessibilité à des lieux d'examen de santé et de renseignements (ex : planning familiale). Ces carences mènent à des conduites à risques qui peuvent exposer cette population à des IST ou des grossesses non désirées. Aussi, la précocité sexuelle peut engendrer, au niveau psychique, des conséquences négatives comme une première expérience sexuelle associée, postérieurement, à des regrets (Dickson et al. 1998).

Nous leur avons ensuite demandé s'ils prenaient les précautions nécessaires afin d'éviter une grossesse ou une maladie sexuellement transmissible. Ils avaient la possibilité de répondre « jamais », « parfois » ou « toujours ». Les adolescents en répondent en majorité prendre toujours les précautions nécessaires (88 élèves soit 80,7 %). En seconde position, les jeunes (19 soit 17,4%) ont répondu n'utiliser que parfois les précautions nécessaires. Quant à ceux qui n'en utilisent jamais, ils sont 2 (1,8%). Nous ne remarquons ni différence significative de genre ni différence précoces/non-précoces sur cette question. Lors du dépouillement, nous avons remarqué qu'il aurait été préférable de séparer les grossesses et les maladies sexuellement transmissibles en deux questions, afin d'avoir des réponses et des statistiques plus ciblées.

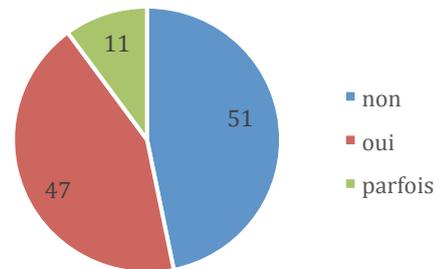
Nous leur avons ensuite posé la question suivante : « T'est-il arrivé d'avoir un rapport sexuel sans utiliser de préservatif ? » avec comme choix de réponses, « oui », « parfois » et « non ». Nous remarquons que la majorité des adolescents (51, soit 46,8%) ont répondu que cela ne leur était jamais arrivé. S'en suit de très près les jeunes qui disent avoir eu des rapports sexuels sans préservatifs (47 élèves, soit 43,1%). Enfin, 11 élèves soit 10,1% ont répondu « parfois ». Lors de l'analyse des réponses nous avons constaté que les réponses proposées n'étaient pas pertinentes. En effet, les réponses « oui » et « parfois » ne sont pas adéquates car le « oui » n'induit pas de notion de fréquence contrairement à « parfois ». De plus, ce qui nous intéresse n'est pas d'en connaître la fréquence mais de distinguer ceux qui ont adopté ce genre de comportements à risques des autres. C'est pour cette raison que nous préférons regrouper les élèves ayant répondu « oui » et « parfois ».

Nous pouvons dès lors constater que 58 adolescents soit 53,2% ont déjà eu au moins un rapport sexuel sans utiliser de préservatif. Parmi ces 58 élèves nous comptons 32 filles et 26 garçons. Ces chiffres vont dans le même sens que ceux de l'étude, commanditée par l'institut GFK pour le groupe pharmaceutique Bayer (2011), qui dit qu'entre 2009 et 2011, le nombre de rapports non protégés des jeunes âgés de 15 à 24 ans en Europe est passé de 36 à 42 %. Ces résultats seraient dus, selon la même étude, au manque d'information des jeunes. En Europe, le nombre de jeunes ayant déjà assisté à des cours d'éducation sexuelle est de 55 %, contrairement aux autres continents qui montrent des pourcentages plus élevés. Seulement 46 % des jeunes Européens se disent très bien informés sur les moyens de contraception.

Une différence est également à signaler entre les jeunes dont l'initiation sexuelle fût précoce et les autres. Sur 55 élèves précoces, 34, soit 61,8% ont déjà accepté d'avoir des rapports sexuels sans préservatifs. Les élèves dits « non-précoces » quant à eux sont 24 sur 53, soit 45,2% à avoir déjà eu des rapports sans préservatifs.



Graphique 7 : prises de précautions (n=109)



Graphique 8 : relations sexuelles sans préservatif (n=109)

Nous avons trouvé intéressant de mettre les graphiques illustrant les deux questions précédentes en parallèle. Il est relativement paradoxal de constater qu'une majorité de 88 élèves disent toujours prendre les précautions nécessaires alors qu'à la question suivante, 58 disent avoir déjà eu des rapports sexuels sans utiliser de préservatif.

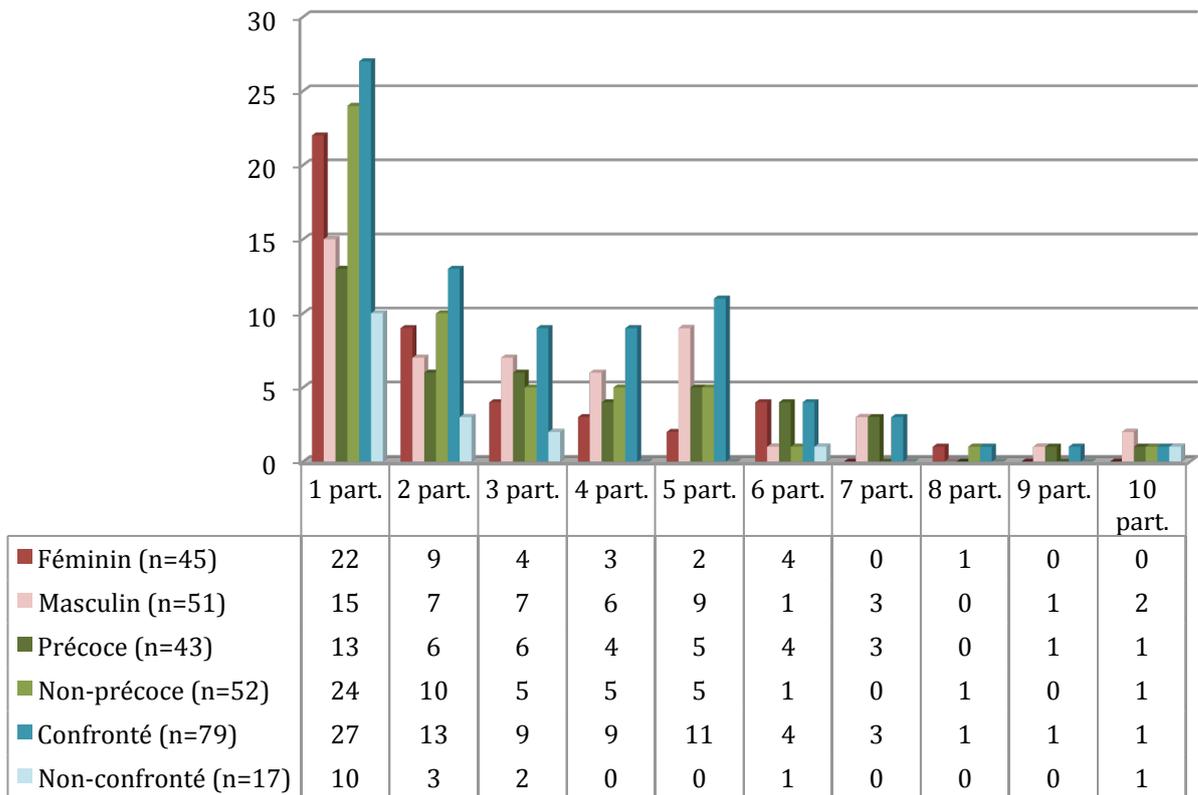
Pour expliquer cette différence significative, nous nous référons à l'étude « Baromètre santé 2005 /Attitudes et comportements de santé » qui montre que 55% des 280 adolescents entre 15 et 19ans préconisent la pilule comme moyen de précaution contre 43,2% utilisant le préservatif. Chez les 367 adolescentes questionnées, la pilule est utilisée à 78,8% à contrario du préservatif utilisé à 20,1%. Nous émettons donc l'hypothèse qu'à la question « prends tu les précautions nécessaires afin d'éviter une grossesse ou une maladie sexuellement transmissible ? », les 88 élèves ayant répondu « toujours » se réfèrent en particulier à la prévention d'une éventuelle grossesse. Aussi, selon cette même étude, 10,2% des 429 garçons et 19,5% des 460 filles disent avoir réalisé un test VIH au court des douze derniers mois.

L'étude précise que ces tests ont souvent été effectués de manière systématique dans le cadre d'une grossesse ou chez les gens ayant déjà contracté des infections sexuellement transmissibles. Nous pouvons en déduire que le pourcentage de jeunes réalisant un test de dépistage de

manière spontanée est très peu élevé. Nous émettons donc l'hypothèse que l'importance des précautions concerne majoritairement l'évitement d'une grossesse et non les maladies sexuellement transmissibles. Cela peut être expliqué, comme décrit précédemment dans le chapitre, par le manque de connaissance en matière de protection et de contraception (étude, commanditée par l'institut GFK pour le groupe pharmaceutique Bayer (2011)).

Pour finir, nous leur avons demandé combien de partenaires sexuels ils avaient connus. Lors du dépouillement, nous avons remarqué que plusieurs d'entre eux n'avaient pas pris la question au sérieux. En effet, il y a eu plusieurs réponses nous paraissant improbables telles que : « 365 », « environ 60 ». Nous notons que la grande majorité de ses réponses discutables ont été données par des jeunes de 15 ans ou moins.

Certains jeunes nous ont également donné des réponses imprécises que nous n'avons pas pu prendre en compte comme « je ne sais plus, je ne compte plus » ou encore « je ne sais pas ». Nous avons donc notifié uniquement les réponses numériques allant de 1 à 10 soit 96 réponses, considérant les autres comme improbables, donc non valides.



Graphique 9 : nombre de partenaires sexuels (n=96)

On observe que la majorité de l'échantillon ayant connu 1 à 2 partenaires sont des femmes (31 contre 22 hommes) puis de 3 à 10 partenaires la tendance s'inverse (36 contre 23 femmes). Les hommes ont donc, en majorité, connu plus de partenaires différents que les femmes.

Cependant, d'après Terri D. Fisher et son équipe de psychologues de l'Université de l'Ohio, quand il s'agit de supposer une vérification de ces précédentes statistiques en usant d'un détecteur de mensonges, les hommes ont tendance à ramener leur décompte à plus de modestie et à l'inverse les femmes à un nombre plus important. En effet, dans l'imaginaire collectif, les hommes doivent accumuler les conquêtes et mettre en avant leur tableau de chasse. Quant aux femmes, il serait mal vu de collectionner les partenaires au-dessus d'un certain seuil. Nous constatons également que les réponses jugées trop élevées que nous n'avons pas prises en compte, concernent une majorité d'homme (10 contre 3 femmes.)

Des chercheurs de l'Inserm ¹⁷ et de l'Ined ¹⁸ (M. Boson et W. Rault) ont mené l'enquête pluridisciplinaire « Contexte de la sexualité en France » en 2006. Celle-ci démontre une grande différence entre le nombre de partenaires sexuels des hommes et des femmes, la gente masculine ayant un nombre plus élevé de conquêtes. Ils expliquent : « De tels écarts entre les femmes et les hommes traduisent avant tout le fait que les hommes comptent généralement l'ensemble de leurs partenaires, alors que la plupart des femmes ne retiennent quant à elles que les partenaires qui ont compté dans leur vie et qui correspondent à ce qu'elles estiment qu'une relation doit être ».

Ces écarts sont expliqués par « l'attribution aux femmes d'une sexualité cantonnée aux registres de l'affectivité et de la conjugalité et aux hommes d'une sexualité axée sur le désir et la dimension physique. » En d'autres mots, les femmes considèrent la sexualité comme un lien affectif et émotionnel alors que les hommes la considèrent comme un acte physique.

Nous constatons également une différence entre les élèves précoces et non précoces sexuellement. En effet, la pluralité des partenaires augmente légèrement chez les adolescents ayant connu leur première expérience sexuelle avant l'âge de quinze ans. Cette corrélation est expliquée dans les études de Avery et Lazdane en 2010 et Sandfort et al. en 2008 vues précédemment dans ce même chapitre.

Quant aux élèves confrontés et non-confrontés au phénomène du sexting, il n'y a pas de différence significative si ce n'est un nombre plus élevé chez les élèves non-confrontés ayant connu qu'un seul partenaire.

En résumé, nous constatons, dans ce chapitre, que ce sont les garçons et les élèves ayant eu une sexualité précoce qui adoptent majoritairement des comportements sexuels à risque. En effet, ces deux échantillons ont eu plus d'aventures sans lendemain et ont majoritairement connu un plus grand nombre de partenaires que les autres échantillons. Nous expliquons cela, pour les élèves précoces, par un manque d'information ou d'accès à l'information lors de leur premier rapport. Comme vu précédemment, seuls 46 % des jeunes d'Europe se disent très bien informés sur les moyens de

¹⁷ Inserm : Institut national de la santé et de la recherche médicale

¹⁸ Ined : Institut national d'études démographiques

contraception, selon l'étude commanditée par l'institut GFK pour le groupe pharmaceutique Bayer (2011).

Concernant l'échantillon masculin, nous expliquons ces chiffres de plusieurs manières. En référence à la dernière question, les garçons ont tendance à exagérer concernant le nombre de conquête qu'ils ont connu (Terri D. Fisher, 2013) et comptabilisent toutes leurs partenaires contrairement aux femmes qui prennent en considération uniquement les partenaires ayant comptés à leurs yeux (M. Boson et W. Rault, Inserm et Ined 2006). La deuxième explication concernant cette différence homme/femme se comprend par les disparités survenues lors de la construction de l'identité sexuée (cf. chapitre 5.4, Vuillot, 2002).

Pour finir, nous notons qu'un nombre plus élevé de filles que de garçons ont déjà accepté d'avoir un rapport sexuel sans préservatif. Nous expliquons cela, par la préconisation de la pilule comme moyen de protection favorité des femmes (Baromètre santé 2005, attitudes et comportements de santé). Toutefois, 11 ans nous séparent de cette étude.

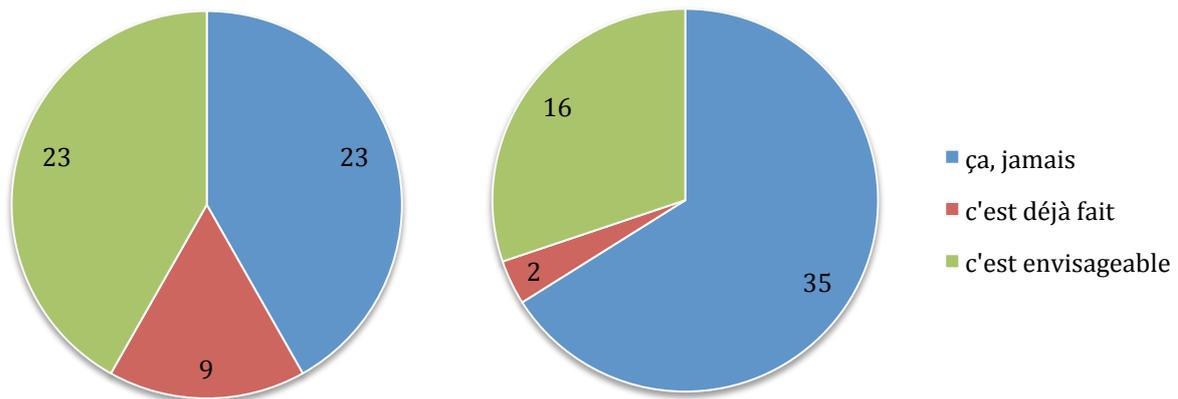
De manière globale, nous constatons que beaucoup d'adolescents prennent des risques lorsqu'ils s'adonnent à des rapports sexuels. Nous émettons l'hypothèse que les jeunes ne sont pas assez informés sur les risques encourus, plus particulièrement concernant les maladies sexuellement transmissibles.

5.6 Les adolescents pratiquant le sexting tendent-ils vers une sexualité dite « peu conventionnelle » ?

Dans ce chapitre, nous avons cherché à établir si une corrélation entre la pratique du sexting et une sexualité débridée existait. Nous avons rencontré des difficultés lors de la création de cette partie du questionnaire. En effet, comme celui-ci a été distribué dans le cadre scolaire, nous n'avons pas eu la possibilité de poser certaines questions. C'est pourquoi cette partie est uniquement composée de trois questions. Nous attirons votre attention sur le fait que les réponses ne seront pas représentatives quant au nombre peu élevé de question.

La première question a été posée uniquement aux jeunes actifs sexuellement et était formulée comme telle : « pour toi un rapport sexuel à plusieurs... », avec trois réponses à choix ; « ça jamais ! », « c'est envisageable » et « c'est déjà fait » afin de connaître leur position sur cette pratique débridée. Les réponses sont pour nous plutôt étonnantes. 58 jeunes nous répondent « ça jamais ». Parmi ces jeunes nous comptons 35 filles et 23 garçons. Sur ces 58 jeunes nous recensons également une grande majorité (42 élèves) ayant déjà été confronté au phénomène du sexting.

40 adolescents envisagent d'avoir une relation à plusieurs. Parmi eux, nous comptons une grande majorité d'homme soit 32 contre 8 femmes seulement. Les jeunes qui disent s'être déjà adonnés à des relations sexuelles à plusieurs sont au nombre de 11, ce qui correspond à 10% de l'échantillon total. Parmi ces 11 élèves, nous comptons 5 filles et 6 garçons qui avaient tous, au moment du sondage, entre 18 et 21 ans.



Graphique 9 : Rapport sexuel à plusieurs chez les adolescents précoces (n=58)

Graphique 8 : Rapport sexuel à plusieurs chez les adolescents non précoces. (n=53)

Il est intéressant de relever que les jeunes ayant connu leur premier rapport sexuel de manière précoce sont plus nombreux à dire avoir déjà pratiqué des relations à plusieurs (9 précoces soit 16,4% contre 2 non-précoce soit 3,8%). Ils sont également plus nombreux à envisager ce genre de relation (23 précoces, soit 41,8% contre 16 non-précoces, soit 30,2%), et, au contraire, une minorité d'adolescents précoces répondent « Ça jamais » (23 précoces, soit 41,8 % contre 35 non-précoces, soit 66%).

Ces résultats soutiennent les études menées par Avery et Lazdane en 2010, Sandfort et al. en 2008, abordées au chapitre 5.5, qui démontrent le lien entre

précocité et comportements à risque. Aussi, nous constatons que parmi ces 11 élèves, 7 d'entre eux disent avoir déjà accepté des relations sexuelles sans préservatifs ce qui est également considéré comme comportements à risque.

Aussi, nous remarquons que ces 11 élèves ont tous été confrontés au sexting, ce qui démontre qu'il existe un lien évident entre sexting et sexualité moins conventionnelle et comportements à risque.

Parmi ces 11 élèves qui disent avoir déjà eu des relations à plusieurs seuls 2 élèves jugent la sexualité peu importante. Nous constatons donc que le fait d'avoir des relations à plusieurs n'enlève en rien l'importance de la sexualité chez ces adolescents.

Enfin, parmi ses 11 élèves, 5 d'entre eux nous ont donné un nombre de partenaire que nous avons jugés improbables et donc non pris en compte. Il paraît alors difficile de jauger la véracité de ces réponses et d'en tirer des hypothèses solides.

Nous leur avons ensuite demandé s'ils connaissaient des pratiques sexuelles dites « moins conventionnelles » et, si tel était le cas, de nous les citer.

Sur les 264 élèves, 216 soit 81,8% disent ne pas en connaître, contre 48, soit 18,2% qui pensent en connaître au moins une. Parmi ces 48 élèves, nous comptons une majorité de garçon (31 soit 24,2%) contre 17 filles, soit 12,5% ainsi qu'une majorité de jeunes ayant été confrontés au sexting (35 confrontés contre 15 non-confrontés). Une différence significative est également à signaler entre les élèves ayant eu leur premier rapport de manière précoce qui sont 16 sur 48 à connaître au moins une de ces pratiques contre 7 sur 48 ayant eu le premier rapport de manière non précoce. Aucune distinction notable n'est à souligner entre les actifs et les non-actifs sexuellement.

Nous remarquons que l'ensemble des jeunes qui arrivent à citer des pratiques sexuelles moins conventionnelles sont ceux qui jugent la sexualité de manière importante voir très importante. En effet, il n'y a que 6 élèves qui ont répondu à cette question qui jugent la sexualité comme peu ou pas importante.

En triant les 48 réponses données, nous avons remarqué qu'il était très difficile pour ces adolescents de faire la distinction entre pratiques conventionnelles, non-conventionnelles et déviance sexuelle. C'est pourquoi nous avons trié les réponses dans les trois catégories précitées.

Selon J. Malka et P. Duverger (2008), la perversion (ou déviance sexuelle) est évoquée lorsque d'autres objets sexuels sont utilisés pour obtenir l'orgasme (zoophilie, pédophilie etc.). Ainsi que lorsque l'orgasme ne peut être atteint uniquement lorsque certaines conditions extrinsèques sont réunies (fétichisme, exhibitionnisme, sadomasochisme etc.).

Les perversions ou déviances ne doivent pas faire référence à une moralité, même si certaines sont condamnables lorsqu'elles portent atteinte à l'intégrité physique et psychique d'autrui (exemple du viol, cité à deux reprises par les élèves). Il s'agit donc d'utiliser ces termes avec toutes les précautions qui s'imposent.

Parmi les réponses rassemblées, plusieurs exemples de perversion ont été cités. Ainsi, nous avons décidé de créer une catégorie « sexualité déviante ». Cela nous a fait prendre conscience que les élèves questionnés n'avaient pas compris correctement la question, ou ne mesuraient pas la gravité des pratiques citées.

Deux élèves ont cité le « viol », comme pratique sexuelle moins conventionnelle. Il nous a paru important de le relever, car cela nous a pour le moins choquées. Cela n'est en aucun cas une pratique, mais une grave atteinte à l'intégrité d'une personne. Indépendamment des 2 élèves ayant répondu viol, 7 autres réponses entrent dans cette même catégorie : scatophilie (2), zoophilie (2), pédophilie (1), nécrophilie (1) et mécanophilie (1).

La deuxième catégorie concerne les pratiques sexuelles dites « peu conventionnelles ». Comme expliqué plus haut, le terme « déviance » désigne l'ensemble du comportement psychosexuel impliquant des singularités dans l'obtention d'une jouissance sexuelle. Il est indispensable que la jouissance dépende de ses singularités. Prenons comme exemple l'exhibitionnisme. Un couple qui ressent de l'excitation, a un moment donné, de faire l'amour sur un lieu de passage au risque de se faire voir, n'est pas considéré comme déviant. Par contre, les gens dont le plaisir dépend de cette situation précise, c'est-à-dire qu'ils doivent s'exhiber pour ressentir du plaisir sexuel, sont considérés comme déviants.

Cependant, il existe tout de même des pratiques qui ne sont ni considérées comme déviantes ni comme conventionnelles mais plutôt comme différentes.

Le « peu conventionnel », détermine donc ce qui ne se situe ni dans la moyenne ni dans la déviance mais plutôt entre deux. Cependant ce qui est hors norme reste peu rassurant car souvent inconnu.

Il devient difficile de parler de pratiques non ou peu conventionnelles, surtout quand on applique le terme à la sexualité, au comportement ou à la manière de penser. Hors-norme, inhabituel peut alors formuler les perceptions de monstrueux, de fou, ou encore de non intégrable. Le débat sur la normalité dans la sexualité est réapparu en 2013 dans les élocutions du conseiller national UDC Dominique Baettig, qui désigne l'homosexualité comme vicieuse et immature. Soit hors norme, ou anormale.

Une question éthique se pose alors. Pouvons-nous concilier une norme sexuelle, soit un comportement majoritaire et coutumier, avec l'adhésion de la diversité ?

Il y a des pratiques du domaine de la sexualité qui sont différentes sans pour autant être immorales ni pathologiques. D'après une étude réalisée en 2008 par l'ANRS, avec l'aide de l'INED et de l'NSERM, la fellation et le cunnilingus sont considérés comme des pratiques sexuelles habituelles : deux tiers des femmes et des hommes affirment s'y dédier de manière fréquente. La sodomie quant à elle, flirte avec la zone d'anormalité statistique : seul 37% des femmes et 45% des hommes disent l'avoir essayée de manière occasionnelle.

Nous nous sommes donc appuyées sur cette étude pour classifier les termes dans les deux dernières catégories.

Dans la catégorie « pratiques peu conventionnelles », nous retrouvons : sodomie (15), bukkake (1), rapports sexuels à plusieurs (3), utilisation de sextoys (2), pornographie (1), double pénétration (1), éjaculation faciale (1) et fistfuking (1).

Dans la catégorie « pratiques considérées comme normales », se trouvent : la fellation ou le cunnilingus (3), la position du 69 (8), ailleurs que dans un lit (1), utilisation du Kamasutra (3) et utilisation de crème chantilly (1).

		Homme	Femme	Confronté	Non-Confronté	Précoce	Non-Précoce
Normal	Fellation	2	1	1	2	2	0
	69	3	5	2	5	2	0
	Ailleurs *	0	1	0	1	1	0
	Kamasutra	2	1	1	2	0	2
	Chantille	1	0	0	1	1	0
Moins conv.	Sodomie	11	4	7	8	4	1
	Bukkake	1	0	1	0	0	0
	A plusieurs	2	1	2	1	1	0
	Sextoy	0	2	0	2	2	0
	Porno	1	0	0	1	0	0
	D. péné **	1	0	0	1	0	0
	Faciale	1	0	0	1	0	0
	Fistfucking	1	0	0	1	0	0
Déviant	Viol	2	0	0	2	0	0
	SM ***	5	3	4	4	4	2
	Scatophilie	2	0	1	1	1	0
	Necrophilie	1	0	1	0	1	0
	Fétichisme	2	0	0	2	1	0
	Zoophilie	1	1	0	2	0	0
	Mécanophilie	1	0	0	1	0	0
	Pédophilie	1	0	0	1	0	0
	En publique	1	0	0	1	0	0

Tableau 4 : pratiques peu conventionnelles citées

* Ailleurs que dans un lit

** Double pénétration

*** Sado-Masochisme

Nous leur avons ensuite demandé s'ils les avaient déjà pratiquées en proposant comme choix de réponse : « oui », « non », « j'aimerais bien » et « ça jamais ». Comme expliqué à plusieurs reprises, nous ne pouvons garantir la véracité de ces réponses, dont certaines nous paraissent peu crédibles.

34,8% soit 8 élèves nous disent les avoir déjà pratiquées. Parmi ces 8 élèves, 3 d'entre eux nous avaient cités des pratiques sexuelles dites normales à la question précédente fellation et cunnilingus, Kamasutra, position du 69,

utilisation de crème chantilly et ailleurs que dans un lit). Concernant les pratiques moins conventionnelles, ils sont 2 à dire les avoir pratiquées (utilisation de sextoys, rapports sexuels à plusieurs, sodomie). Aussi, un élève nous cite des pratiques déviantes (sodomasochisme, fétichisme) et 2 n'avaient pas cité de pratique à la question précédente. Parmi ces 6 élèves ayant répondu oui et ayant cité des pratiques auparavant, nous comptons 4 filles. Parmi celles-ci, 3 ont déjà été confrontées au sexting et 3 ont eu le premier rapport de manière précoce. Les deux garçons quant à eux ont déjà été tous deux confrontés au sexting et ont eu des rapports sexuels de manière précoce.

10 élèves, soit 43,5% nous répondent non à cette question. Sont cités, à la question précédente, dans les pratiques dites normales : la position du 69, dans les pratiques déviantes ; sadomasochisme, scatophilie, nécrophilie et dans les pratiques moins conventionnelles ; la sodomie. Deux d'entre eux n'avaient également pas répondu à la question précédente. Parmi les élèves ayant répondu précédemment, nous recensons 4 filles dont 2 confrontées au sexting et 2 précoces sexuellement ainsi que 4 garçons dont 3 confrontés au sexting et 3 précoces.

17,4% soit 4 élèves nous répondent « ça jamais ». Parmi ces 4 élèves, un seul nous avait cité précédemment : la zoophilie et l'utilisation de sextoys. Les 3 autres n'avaient pas répondu ou pas compris la question précédente. L'élève en question est une fille sexuellement précoce n'ayant jamais été confrontée au sexting.

1 seul élève, un garçon non précoce n'ayant jamais été confronté au sexting a répondu qu'il aimerait bien s'adonner aux pratiques sexuelles qu'il avait citées précédemment soit l'utilisation du kamasutra.

Lors du dépouillement nous avons été étonnées de remarquer que les adolescents questionnés ne savent pas faire la différence entre pratiques moins conventionnelles et pratiques déviantes (viol, nécrophilie, pédophilie, etc.). Lors de la conception du questionnaire nous n'avions pas idée qu'il pourrait être difficile pour ces élèves d'en faire la distinction et cela a pour le moins compliqué le dépouillement de ces dernières questions. Prenons l'exemple de l'élève qui dit avoir pratiqué le sadomasochisme, considéré comme une pratique déviante. Il nous est difficile de savoir s'il parle de cette perversion sexuelle dans laquelle se combinent l'agressivité propre au sadisme et l'attitude de soumission qui caractérise le masochisme ou s'il parle

simplement d'une attitude dominante que lui ou son partenaire aurait adopté durant l'acte sexuel.

5.7 Bilan de l'analyse

Au cours de notre analyse, nous avons veillé à faire suffisamment de comparaison afin de mettre en évidence les éléments importants de celle-ci. Plusieurs constatations émanent de de notre recherche.

Tout d'abord, nous remarquons que la grande majorité des adolescents questionnés ne connaissent pas la définition du sexting, ce qui nous laisse à penser qu'ils ne sont pas ou peu informés sur le sujet. En effet, seuls 9 élèves, pour la plupart ayant déjà été confronté au phénomène, sur un total de 264 adolescents ont su donner la définition exacte et précise de ce phénomène. Ce constat coïncide avec l'étude menée par le GFK Forschungsinstitut réalisée en 2013 qui remarque que 79% de la population helvétique ne connaît pas la signification du sexting. Cela s'explique peut-être par le fait que le phénomène est relativement nouveau.

Aussi, il ressort de notre étude qu'un grand nombre de jeunes ont déjà été confrontés, de près ou de loin, au phénomène du sexting. En effet, sur les 264 adolescents questionnés, 160 d'entre eux, soit 60,6% y ont été confrontés, la plupart en tant que témoins. Parmi ces 160 élèves nous en comptons 119 qui proviennent de l'école professionnelle et artisanale de Sion. Ces résultats nous poussent à croire que ce phénomène est une pratique courante à l'âge de l'adolescence, plus particulièrement dès l'âge de 15ans.

Une différence significative de genre a émergé tout au long de notre analyse. Le rapport de la femme à la sexualité est, de manière globale, jugé très important et indissociable des aspects émotionnels et sentimentaux. Cela ne se retrouve pas chez l'homme qui accorde moins d'importance à la sexualité (Chapman, 2015). Ainsi, les femmes jugent le sexting beaucoup plus choquant, la sexualité comme plus importante et ont connu, en moyenne, moins de partenaires sexuels que le genre opposé. Le rapport au corps est aussi différent chez la femme, il est davantage source de complexes et de moqueries que celui des hommes.

Nous constatons également que l'âge moyen du premier rapport sexuel avec pénétration se trouve, dans notre étude, moins élevé que la moyenne. En 2010, l'institut national des études démographiques indique que la moyenne d'âge du premier rapport sexuel est de 17,6 ans pour les filles et 17,2 ans pour les garçons depuis 1985. Dans notre étude, la moyenne s'élève à 15,69 ans pour les filles et 15,3 ans pour les garçons. Nous expliquons cet

écart par la différence numérique des deux échantillons et les années qui séparent nos deux recherches. Nous émettons tout de même, au vu de ces résultats, l'hypothèse que l'âge moyen du premier rapport sexuel est en baisse. Comme l'explique P. Picq et P. Brenot e 2009, la vision de la sexualité est en constante évolution et tend vers une perte de son aspect tabou.

Encore, nous avons pu établir un lien entre précocité sexuelle et comportement à risque et sexualité « peu conventionnelle ». La plupart des adolescents ayant connu leur première expérience sexuelle avec pénétration de manière précoce, c'est-à-dire avant l'âge de 17ans, ont plus tendance à multiplier le nombre de partenaires, avoir des rapports non protégés et essayer des pratiques peu conventionnelles que les autres. Ce lien est expliqué par Avery et Lazdane en 2010 et par Standford et al. en 2008, par le manque d'informations, de compétence ou d'accessibilité à des lieux d'exams médicaux et de renseignements.

Pour finir, nous constatons une corrélation entre le phénomène du sexting et la sexualité des adolescents. En effet, la plupart des adolescents confrontés au phénomène sont actifs sexuellement. Ce sont eux qui composent la majorité des jeunes qui minimisent ce phénomène et se disent peu ou pas choqués par cette pratique. Ce sont également eux qui parlent de conséquences morales pour les victimes du sexting.

Une différence visible se forme entre les jeunes actifs sexuellement et confrontés au sexting des jeunes non confrontés et non-actifs sexuellement. Les jeunes confrontés au sexting sont majoritaires à répondre que la sexualité est peu voir pas importante pour eux (32 élèves sur un total de 52).

Nous remarquons que sur les 11 jeunes ayant répondu avoir déjà accepté d'entretenir des relations sexuelles sans préservatif, tous ont déjà été confronté au phénomène du sexting. Cela confirme notre sous hypothèse de départ qui se présente ainsi : « les adolescents ayant déjà pratiqué le sexting adoptent des comportements sexuels à risque ». Il est important de comprendre que nous ne sommes pas en mesure de savoir s'ils entretiennent de manière régulière ou spontanée ce genre de rapport mais uniquement de remarquer qu'ils ont déjà adopté des comportements sexuels à risque. Le sexting étant une pratique sexuelle nouvelle et non conventionnelle, il est clair que les jeunes gens qui s'y adonnent doivent déjà avoir été en lien avec des images à caractère pornographique, éventuelles source d'inspiration pour eux.

Ces jeunes envisagent également plus facilement que les autres d'avoir des relations à plusieurs (42 sur un total de 58 réponses). Pour finir, ce sont les adolescents confrontés au sexting qui connaissent davantage de pratiques dites « moins conventionnelles » et qui disent vouloir les essayer un jour. Ces questions tendent à vérifier la sous hypothèse posée au départ : « les adolescents ayant déjà pratiqué le sexting ont une sexualité dite « moins conventionnelle » ». Nous pouvons constater que les élèves confrontés au sexting ont plus de connaissance sur les pratiques dites « moins conventionnelles » mais nous ne pouvons pas affirmer avec ces différentes réponses qu'ils jouissent de manière régulière d'une telle sexualité.

Notre hypothèse de départ, formulée de la sorte : « la pratique du sexting influe sur la sexualité des adolescents » reste difficilement vérifiable. Nous sommes en mesure, avec les éléments précités, d'affirmer qu'il existe une réelle corrélation entre la vie sexuelle des adolescents et le phénomène du sexting. Cependant, les questions posées dans notre étude, ne permettent pas de définir clairement si c'est la pratique du sexting qui influe sur la vie sexuelle des jeunes, si la vie sexuelle des adolescents les incite à une telle pratique ou si une influence est émise de manière réciproque.

6 Propositions pour le terrain

6.1 Prévention primaire : Interventions dans les Cycles d'orientation

Lors du dépouillement des questionnaires, nous avons pu constater que les adolescents ne sont que très peu informés en matière de sexting. En effet, si nous prenons en compte le nombre de jeunes concernés par le phénomène et le nombre d'élèves pouvant le désigner et le définir, nous distinguons que la majorité d'entre eux y ont été confronté sans pouvoir le nommer. Ils ne sont pas conscients du caractère indélébile d'internet et banalisent les risques pour la victime comme pour l'auteur. Ainsi nous préconisons des interventions préventives dans les classes des cycles d'orientation. De par notre analyse, nous observons que les jeunes les plus concernés fréquentent l'école commerciale et artisanale. C'est pourquoi nous pensons judicieux de mettre en place ces interventions durant l'école obligatoire.

Au même titre que la prévention des addictions et les cours d'éducation sexuelle, un intervenant externe, provenant par exemple d'un centre SIPE¹⁹ ou de la fondation Projuventute, planifierait une ou deux demi-journées consacrées exclusivement à cette thématique. Ces interventions viseraient à expliquer ce qu'est le sexting, ce que l'on connaît de ce phénomène, quels sont les risques et les conséquences pour la victime et l'auteur. Il serait également nécessaire de préciser qu'en cliquant sur « like » ou en partageant des photos/vidéos à des tiers, ils deviendraient eux-mêmes harceleurs et contribueraient à la souffrance de la personne visible sur ces supports. Des témoignages d'adolescents victimes ou auteurs leur seraient également proposés.

Pour finir, des fascicules informatifs seraient à disposition des élèves dans le hall d'entrée de l'établissement scolaire ainsi que chez le médiateur scolaire qui aurait reçu une formation sur le sexting.

¹⁹ Centre de consultation sur la Sexualité, Information, Prévention et Education

6.2 Prévention secondaire : Informer les adultes

Le sondage réalisé par le GFK-Forschungsinstitut en 2013 pour Projuventute démontre que la population Helvétique détient très peu de connaissance en matière de sexting. En effet, 8 suisses sur 10 ne savent pas en quoi consiste ce phénomène, 1 suisse sur 2 ne sait pas où les personnes concernées par le sexting peuvent se renseigner et 7 personnes sur 10 indiquent ne parler rarement voire jamais des risques du sexting avec les jeunes de leur famille ou de leur entourage. Nous pensons donc judicieux d'informer les adultes, en particulier les parents et enseignants.

Pour ce faire, nous proposons de passer un spot publicitaire sur les chaînes télévisées nationales, afin de toucher un large public. Par le biais de ce spot, toutes les informations nécessaires à la compréhension du phénomène seraient diffusées (site internet Projuventute et ciao, numéro 147, ...). La télévision est un moyen de communication efficace qui touche une grande partie de la population. Cela pourrait permettre une entrée en matière, lancer le débat sur un sujet encore parfois tabou et encouragerait les adolescents à oser en parler. Ainsi, certaines questions sur la présentation de soi sur internet pourraient être abordées : les risques, les conséquences, l'aspect ineffaçable du web, le possible caractère inconnu des différents interlocuteurs, etc.

6.3 Prévention tertiaire : législation Suisse

Comme démontré au chapitre 2.7.2, il n'y a aucune loi concernant le phénomène du sexting en Suisse, mais uniquement sur les actes qui en découlent. Nous estimons que les conséquences morales exercées sur la victime de sexting sont importantes et qu'un article légiférant le phénomène devrait être mis en place. D'une part, pour que la victime subissant un tort moral se sente reconnue en tant que telle et obtienne réparation, et d'autre part pour que l'auteur réponde de ses actes. Cette loi permettrait de considérer, aux yeux de toute la population, le caractère peu banal du phénomène et viserait à prévenir certains cas de sexting.

Aussi, nous avons imaginé une meilleure sécurité liée aux dangers d'internet et plus particulièrement aux réseaux sociaux. Comme expliqué dans le cadre théorique de notre travail, les jeunes ont grandi avec internet et ont l'habitude d'y exposer leur vie privée. Une réglementation pour les mineurs

qui vérifierait les images et vidéos publiées sur le web, permettrait de limiter le phénomène sur internet. En effet, nous avons pensé à un logiciel de reconnaissance visuelle, comme il en existe déjà. Cette technologie permettrait de contrôler et d'interdire la publication de certains fichiers à caractères sexuels.

7 Conclusion

7.1 Limites du travail et évaluation des buts atteints

Concernant le thème choisi, nous nous sommes heurtées à plusieurs difficultés. Tout d'abord, il faut savoir que le sexting est un phénomène nouveau sur lequel peu de documentation en français existe. Nous avons donc utilisé des ouvrages en langues étrangères et avons beaucoup feuilleté les articles de différents journaux afin d'être informées au mieux sur le sujet. Aussi, le droit à l'oubli numérique est actuellement en constante évolution. Comme nous avons débuté notre travail en 2014, nous avons constamment dû suivre cette évolution afin d'être alertées des différents changements, au niveau légal par exemple.

Nous constatons également que notre recherche se base uniquement sur la connaissance des adolescents. Afin d'obtenir un travail complet, il aurait été intéressant de questionner des professeurs ainsi que des professionnelles du SIPE, par exemple. D'autres thématiques auraient également méritées un approfondissement, comme l'influence des pairs, l'influence du système scolaire ou encore la sexualité dans les écoles. Cependant, pour des raisons de temps et de moyens nous ne les avons que brièvement abordés.

Concernant le travail de recherche de manière globale, ce qui a été difficile pour nous fût de pouvoir se rencontrer de manière hebdomadaire. Travailler en duo était motivant pour l'une comme pour l'autre, cependant, trouver des journées de manière régulière ou nous pouvions nous rencontrer et nous consacrer à la réalisation de ce travail fut périlleux. Comme dans les métiers du social, les horaires sont très variables, il était souvent difficile de concilier nos emplois du temps.

Aussi, nous avons une foule d'idée et de créativité à mettre dans ce projet. Au fil du temps, nous avons pris conscience que le travail s'annonçait plus complexe que prévu et que nous n'aurions pas le temps nécessaire à disposition. Il a donc fallu trier parmi nos idées et nos envies. Nous n'avions pas imaginé que la charge de travail allait être aussi conséquente pour effectuer un travail de qualité. Ce rapport nous a donc permis d'apprendre à

diminuer nos exigences et à être moins méticuleuses sur certains points. Lorsque nous avons débuté notre recherche, nous consacrons beaucoup de temps à des éléments futiles en particulier lors de la rédaction du cadre théorique. Par la suite, nous avons su choisir nos priorités sans pour autant nous désinvestir.

Nous tirons un bilan très positif de ce travail de Bachelor malgré des périodes de relâchement et de doutes auxquelles nous avons su pallier. Le fait de travailler en duo nous a permis de nous motiver mutuellement et d'avancer en se soutenant. A la fin de ce travail, nous gardons donc toutes deux un très bon souvenir de cette collaboration et de cette enrichissante expérience.

7.2 Identification des limites de la recherche

Nous nous sommes retrouvées face à plusieurs difficultés durant ce travail de recherche. La première difficulté que nous souhaitons soulever concerne le choix du thème. La sexualité est un sujet encore « tabou » qui reste difficile à aborder ouvertement. Nous encourons un risque certain d'essuyer des refus lors de nos demandes de collaboration avec les différents établissements scolaires. En effet, nous avons mobilisé beaucoup d'énergie lors des prises de contact avec ceux-ci, ainsi que durant toute la rédaction du questionnaire.

La deuxième grande difficulté concerne le moyen utilisé. Le questionnaire nous paraît un bon moyen pour aborder des sujets « tabous » avec une population adolescente car il garantit l'anonymat et favorise la confiance. Cependant, il comporte également son lot de limites et points faibles :

Tout d'abord, nous avons remarqué que la compréhension était parfois difficile pour certains élèves. Pourtant, nous avons testé notre questionnaire sur quelques adolescents au préalable. Il est parfois difficile d'appréhender les facultés de discernement de chacun.

Aussi, nous avons remarqué qu'à certaines questions, les réponses étaient exagérées. Nous avons dû interpréter selon nos ressentis, et nous nous sommes posées la question du contexte dans lequel ils ont été remplis. Nous ne pouvions pas aller dans chaque classe distribuer les questionnaires. Nous n'avons donc eu aucune emprise sur le contexte durant lequel les adolescents ont répondu à notre enquête. Les réponses peuvent être totalement différentes si l'enseignant reste dans la salle et instaure un climat

de travail sérieux et individuel ou si les élèves sont livrés à eux-mêmes sans surveillance.

Nous nous sommes également rendu compte que certains choix de réponses n'étaient pas pertinents, ou alors qu'il aurait fallu rajouter des questions. Les réponses nous ont menées à d'autres questionnements et nous ont fait réfléchir autrement. Nous avons pris conscience qu'un travail de recherche est bien plus complexe qu'il n'y paraît. Un grand travail de réflexion est à fournir lors de la création du questionnaire.

Pour finir, un questionnaire anonyme ne nous permet pas d'approfondir certaines discussions. Nous avons eu à quelques reprises, des réponses inquiétantes ou ressenti que l'élève avait vécu des expériences douloureuses concernant le sexting. Nous aurions aimé donner la possibilité à ces élèves de discuter avec nous ou d'approfondir certaines thématiques.

7.3 Emergence de nouveaux questionnements.

Les résultats de la recherche nous ont surprises et un peu inquiétées. En effet, nous n'avions pas imaginé que le phénomène du sexting était autant présent dans la réalité des adolescents. Il s'avère ne pas être, comme nous l'imaginions au départ, un phénomène isolé et peu courant. Lorsque nous constatons que 160 élèves sur une totalité de 264 adolescents ont déjà été confrontés au phénomène, nous comprenons que nous ne sommes pas en phase avec la réalité vécue par les adolescents d'aujourd'hui. Comment est-ce possible que nous soyons si peu informés alors que tant de jeunes y ont déjà été confrontés ?

Finalement, le sexting ne tend-il pas à faire partie intégrante de la découverte de la sexualité à l'adolescence ?

Nous avons émis au chapitre 6, des propositions concrètes d'intervention face au sexting ; mais ce phénomène n'est-il pas, en réalité, un symptôme de la relation entre l'adolescent et les nouvelles technologies ? La solution serait peut-être de traiter l'approche que l'enfant entretient avec les technologies de communication pour pallier à ce genre de problématique ?

7.1 Portée du sujet traité sur le champ professionnel

7.1.1 Virginie

De manière générale, l'éducateur social est amené à accompagner un bénéficiaire sur la question de la sexualité et des médias. Quel que soit son âge ou sa problématique, il existe une réelle nécessité d'information. Comme répété à plusieurs reprises dans notre travail, les sujets qui touchent à la sexualité restent « tabous », mais méritent un dialogue certain.

Réaliser un tel travail m'a encouragée à m'ouvrir à cette thématique un peu délicate et à aborder le sujet dans le cadre de mon travail ; dans un premier temps avec mes collègues, puis plus tard avec certains résidents ayant accès à internet. En effet, l'institution dans laquelle je travaille accueille des adultes toxicomanes ou malades psychiques, ayant commis des délits plus ou moins graves. A leur arrivée de l'hôpital psychiatrique ou de la prison, les résidents n'ont pas de téléphone mobile, et l'accès à internet leur est interdit. Par la suite, cela peut changer si aucune restriction pénale ne s'y oppose, et si leur comportement général est suffisant.

La problématique du sexting n'a pas encore été rencontrée dans le cadre de mon institution. D'autres problématiques relativement proches s'y sont toutefois trouvées, comme le Cybermobbing ou la sextorsion. J'ai déjà eu la possibilité d'utiliser mes connaissances, notamment pour indiquer ce qui est légal de ce qui ne l'est pas.

La rédaction de ce travail m'a également appris à remettre en question mon propre accompagnement, ma pratique et à me positionner. Lorsque l'on est dans le travail au quotidien, on oublie parfois de se questionner. Revenir à l'essentiel, c'est-à-dire à la personne accompagnée et ses besoins, raison pour laquelle nous sommes d'ailleurs appelés à travailler, permet de prendre du recul dans sa pratique.

7.1.2 Noémie

La question de la sexualité reste toujours délicate à aborder, quelle que soit la population avec laquelle nous travaillons. J'ai effectué mon deuxième stage pratique dans un foyer accueillant des adolescentes en rupture, et travaille

actuellement avec une population adolescente mixte. J'ai pu constater durant ma pratique que la sexualité et la notion d'intimité sont, pour certains adolescents, très floues, et beaucoup d'entre eux restent peu informés.

En discutant avec mes collègues, j'ai pu constater que ces notions posent également problème au corps éducatif. J'ai eu l'occasion de partager sur les notions de sexualité et d'intimité chez les adolescents vivant en foyer éducatifs. Cela est complexe à gérer car il faut laisser l'intimité nécessaire aux résidents et en même temps veiller à notre devoir de sécurité. La limite reste difficile à établir de manière concrète, et plusieurs questionnements éthiques émergent de nos discussions.

Cette recherche m'a également donné l'occasion de faire plusieurs liens entre ma pratique professionnelle et le contexte théorie. Cela m'a donné l'opportunité de thématiser certains aspects de ma recherche avec les jeunes. Aussi, afin de pallier aux manques d'informations sur le thème du sexting, j'ai organisé une table ronde avec Maître Charlet. Cette rencontre durant laquelle toutes les questions pourront être posées aura pour but d'informer adolescents et éducateurs.

Grâce à ce travail, j'ai pu questionner ma propre pratique professionnelle. Je remets souvent en question mes interventions et réfléchis au sens éducatif de celle-ci. J'ai pu considérablement enrichir mes connaissances concernant la population adolescente et son processus ainsi que sur la sexualité et les médias. Cela me permet d'aborder certaines situations de manière plus globale.

7.2 Réflexion personnelle et apprentissages réalisés

Nous avons décidé d'émettre une réflexion personnelle commune. En effet, durant l'intégralité du travail, nous avons œuvré en binôme. A aucun moment nous ne nous sommes partagé la rédaction du travail. Nous avons fait ce choix car il nous paraissait important et pertinent de mettre en commun nos idées et nos expériences. Cela nous a permis de débattre sur certains thèmes, d'enrichir nos réflexions et d'agrandir notre champ de vision sur la thématique. Nous avons pu maintenir la même ligne d'écriture et de pensée durant la totalité du travail. Aussi, en discutant de ce chapitre nous avons pris conscience que nous partageons, grâce à ce vécu commun, des

avis très similaires. Ce paragraphe collectif nous évite donc d'émettre des redondances.

La rédaction de ce rapport nous a demandé un travail de synthèse certain. L'adolescence, les médias de communication et la sexualité sont de complexes et vastes sujets pour lesquels nous portons un grand intérêt. Nous avons parfois été tentées de développer certains sujets un peu plus, mais avons dû nous en tenir aux thèmes étroitement liés à notre question de départ. La rédaction de notre cadre théorique nous a permis d'approfondir nos connaissances et de nous perfectionner dans la recherche d'informations. Durant nos trois ans de formations à la HES-SO//VS, nous avons réalisé de multiples travaux de rédaction de manière individuelle ou en groupe. Nous n'avons toutefois encore jamais réalisé un travail d'une telle ampleur. Aussi, nous avons appris à nous organiser et à structurer nos tâches afin d'être efficaces lors de nos rencontres hebdomadaires. L'analyse des données nous a appris à penser, trier et regrouper les informations. Cela a été la partie la plus complexe et pointilleuse du rapport.

La partie conclusive nous a permis de faire un feed-back sur le chemin parcouru et le travail fourni. Cela nous a aussi permis de nous positionner dans notre propre pratique professionnelle et d'avoir un regard plus affuté et critique.

Cette thématique nous a offert l'opportunité de nous questionner et de nous positionner concernant la sexualité et les médias. Ces sujets nous concernent en tant qu'éducatrices mais surtout en tant qu'êtres humains. La relation à l'intimité, personnelle comme sexuelle font partie de nos quotidiens. Suite à nos lectures et à la découverte des résultats du questionnaire, nous avons pris conscience des valeurs qui nous animent et qui prennent une place importante dans notre façon d'appréhender le monde.

8 Bibliographie

8.1 Livres

BRACONNIER A., BRETONNIERE-FRAYSSE A., CHOQUET M., COINÇON Y., GISCARD D'ESTAING A.-A., HUERRE P., REVAH-LEVY A., « La sexualité à l'adolescence », 2003, Toulouse, Edition Eres, Collection « Fondation pour l'enfance »

CEDPA, « Genre et développement, Série de manuels de formation, volume III », 1997, Washington D.C.

CHAPMAN G. « Amour et Sexualité, Contribuer dans le quotidien à l'harmonie du couple », 2015, Editeur Farel, collection Petit Guide Chapman

CIVIN M., « Psychanalyse du net », 2000, Paris, Edition Hachette

CUSSON M. "Déviance". Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Raymond Boudon, *Traité de sociologie*, chapitre 10, pp. 389-422. Paris : Les Presses universitaires de France, 1992, 1re édition, 575 pp

GOLSE B., « Le développement affectif et intellectuel de l'enfant », 2001, Paris, 3ème éd. Masson

LARDELLIER P. & BRYON-PORTET C., « Quelques considérations théoriques sur l'identité et les relations à l'ère des réseaux », 2010 *Ego 2.0*, Edition Lavoisier

MELMAN C., « *L'homme sans gravité* », 2002, Paris, Edition Denoël, Collection Médiation

PICQ P., BRENOT P., « *Le sexe, l'homme et l'évolution* », 2009, Paris, Edition Odile Jacob

ROBERT J., « Parlez-leur d'amour... et de sexualité : faire l'éducation sexuelle de ses enfants et de ses ados », Montréal : Edition de l'Homme, 1999

SELZ M., « La pudeur, un lieu de liberté », 2003, Paris, Edition Buchet-Chastel

TISSERON S., « 3-6-9-12 Apprivoiser les écrans et grandir », 2013, Toulouse, Edition Erès, Collection 1001 et +

TISSERON S., GRAVILLON I., « Qui a peur des jeux vidéo ? », 2008, Paris, Edition Albin Michel

Winnicott D.W., « jeu et réalité, l'espace potentiel », 1975, Paris, Edition Gallimard

8.2 Articles

BAZELON E. 2009. « Quand le sexting pousse les filles au suicide », *Slate*, récupéré du site : <http://www.slate.fr/story/14297/quand-le-sexting-pousse-les-filles-au-suicide> (consulté le 14.05.2015)

BLOM V. 2014. « Le long chemin de la prévention », *Le messager*, récupéré du site : <http://lemessager.ch/uploads/archives/2014/Mars2014/21mars/ME-21-03-15.pdf> (consulté le 18.05.2015)

BOOLELL S. 2014. « Phénomène courant chez les jeunes : Le DPP, le sexting est un délit grave », *Le Mauricien*, récupéré du site : <http://www.lemauricien.com/article/phenomene-courant-chez-les-jeunes-dpp-sexting-delit-grave> (consulté le 06.01.2015)

CATFISCH M. et MONTSERRAT D. (2008). « Aborder la sexualité à l'adolescence – Réflexion autour de l'introduction du vaccin contre les virus HPV », *Pediatrica*, Volume 19, (numero 2,) récupéré du site : www.swisspaediatrics.org/sites/default/files/paediatrica/vol19/n2/pdf/21-23.pdf (consulté le 14.04.2016)

FISHER T. 2013. « Sex Roles : Gender Roles and Pressure to be Truthful: The Bogus Pipeline Modifies Gender Differences in Sexual but Not Non-sexual Behavior », *Springer science+Business media New York*, Volume 68, Issue 7, pp 401-414, (Consulté le 20.04.16)

INSAFE, INHOPE. 2015. « Fondation pour enfants disparus et sexuellement exploités : la sécurité en ligne » *childfocus*, récupéré sur le site : <http://www.childfocus.be/fr/media-center> (consulté le 22.11.2015)

LACHANCE J. 2012. « Sexualité et internet : comprendre leurs rituels d'interactions et de séduction », *La Santé de l'homme*, (numéro 418), p.19-20

LAZARTIGUES A. 2010. « Le journal de la psychologie, L'action thérapeutique avec le jeune violent : l'importance du cadre », *Agora Débat/Jeunesse*, (numéro 279) (consulté le 12.11.2015)

MICHELI-RECHTMAN V., BALZERANI M. 2008. « Corps contemporain, post-modernité et jeux vidéo : le syndrome de Lara Croft », *La Clinique Lacanienne*, (numéro 14), p135-147 (consulté le 04.11.2015)

PERETTI-WATEL P. 2010. « Morale, stigmatisation et prévention » ; La prévention des conduites à risque juvéniles, *Agora Débat/Jeunesse*, (numéro 56), pages 73-85,

ROBITAILLE-FROIDURE A. 2014. « Sexting : les adolescents victimes (consentantes ?) de la révolution numérique », *La Revue des droits de l'homme*, récupéré du site : www.revdh.revues.org/786 (consulté le 20.07.2014)

SANCHEZ S., 2014. « Le sexting n'arrive pas qu'aux autres », *journal la liberté*, récupéré du site : http://www.laliberte.ch/news/sud/le-sexting-n-arrive-pas-qu-aux-autres-12359#.U_3y_jJ_vjs (consulté le 06.01.2015)

VOUILLOT F. (2002). « Construction et affirmation de l'identité sexuée et sexuelle : éléments d'analyse de la division sexuée de l'orientation », *L'orientation scolaire et professionnelle*, volume 31, (numéro 4), 485-494. (Consulté le 23.07.2015)

8.3 Etudes

ARCHIMI A. et WINDLIN B., (2014), « Les rapports sexuels et la contraception des adolescent-e-s en Suisse : évolution récente » (Consulté le 26.03.16)

http://www.hbsc.ch/pdf/hbsc_bibliographie_287.pdf

BAJOS N. (INSERM), BOZON M. (INED), DORE V. (ANRS), « Contexte de la sexualité en France » Pratiques, genre et santé, Editions la Découverte, 2008

Bayer Groupe Pharmaceutique, étude exécutée par GFK Forschungsinstitut, (2011), (consulté le 05.03.2016) http://www.allodocteurs.fr/actualite-sante-contraception-les-jeunes-europeens-ne-se-protigent-plus_4757.html

BOZON M. et RAULT W. (2012) « population : de la sexualité au couple » Institut national d'études démographiques (INED) (consulté le 20.04.2016) http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=POPU_1203_0453&DocId=264202&hits=15945+15936+9854+9844+

Center for Disease Control (CDC) and Prevention (2014), « *Youth Risk Behavior Surveillance* » / United States (Consulté le 15.10.2014), http://www.cdc.gov/mmwr/pdf/ss/ss6304.pdf?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=youth-risk-behavior-surveillance-united-states-2013-pdf

Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) (2009), « La sexualité des jeunes au fil du temps, évolution, influences et perspectives »,

(consulté le 05.03.2016)

http://www.ekkj.admin.ch/c_data/f_09_rap_sexualitejeunes.pdf

DONNAT O. (2009) « *Les pratiques culturelles des français à l'ère numérique* », Ministère de la culture et de la communication / France (Consulté le 25.10.2014),

<http://www.pratiquesculturelles.culture.gouv.fr/doc/08synthese.pdf>

DORING N. (2005), « *Sexting : Fakten und Fiktionen über den Austausch erotischer Handyfotos unter Jugendlichen* » *Mediaculture* (Consulté le 19.09.2014),

<http://www.dinkelsbuehl.de/ISY/mlib/media/sexting.pdf?mediatrace=.4994>

Institut national d'études démographiques (2010), « *L'âge du premier rapport sexuel* » / France (Consulté le 25.10.2014), <http://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/memos-demo/fiches-pedagogiques/l-age-au-premier-rapport-sexuel/>

MOREAU C., LYDIE N., WARSZAWSKI J. et BAJOS N., « *Baromètre santé 2005 / Attitudes et comportements de santé, Activité sexuelle, IST, contraception : une situation stabilisée* » (Consulté le 11.03.2016), http://www.inpes.sante.fr/Barometres/BS2005/pdf/BS2005_ist.pdf

Office fédérale des statistiques (2014), « *Utilisation d'internet* » Confédération Suisse (Consulté le 14.01.2014),

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/16/03/key/ind16.indicator.30106.160204.html>

SCHMID C., (02.2012), « *OptimusStudy : Violences sexuelles envers des enfants et des jeunes en Suisse* » (Consulté le 27.08.2014),

http://www.optimusstudy.org/fileadmin/user_upload/documents/Booklet_Schweiz/Etude_Optimus_Brochure_2012_f.pdf

TEMPLE J., PAUL J., VAN DEN BERG B., DONNA LE V., MCELHANY M. et TEMPLE B. (2012), « *Pediatrics* » Longitudinal Association Between Teen Sexting and Sexual Behavior (Consulté le 15.10.2014),

<http://pediatrics.aappublications.org/content/early/2014/09/30/peds.2014-1974.abstract>

WILLEMSE I., WALLER G., SUSS D., GENNER S. et HUBER A-L. (2012), « *JAMES* » (Consulté le 27.08.2014),

http://psychologie.zhaw.ch/fileadmin/user_upload/psychologie/Downloads/Forschung/JAMES/JAMES_2013/Ergebnisbericht_JAMES_2012.pdf

8.4 Rapports

BLANCHUT A. « *Adolescence et sexualité : comment l'éducateur social accompagne l'adolescent-e sur la question de la sexualité* » Travail de Bachelor, Bachelor of Arts HES ·SO en travail social HES ·SO//Valais Wallis, 2013

MALKA J., DUVERGER P., « *Sexualité normale et ses troubles chez l'enfant et l'adolescent* » Service pédo psychiatrique CHU Angers, 2008. (Consulté le 21.05.2016) <http://psyfontevraud.free.fr/pedopsychiatrie/cours-fichiers>

Parti Démocrate-Chrétien (19.05.2014), « *Plus de protection, plus de responsabilité. Positions sur la protection des enfants et des jeunes* » (Consulté le 12.08.2014),

http://www.pdc.ch/fileadmin/Bund_DE/downloads/positionspapier/14_06_2_Prisen_de_Positions_du_PDC_protection_jeunesse_fr.pdf

8.5 Conférences

TISSERON S., « *La famille face aux nouvelles technologies* », 9.09.2014, HES-SO//Valais Sierre

8.6 Liens Internet

Association Ciao (24.11.2010) « *Sexualité et internet* » (Consulté le 19.09.2014) <http://www.ciao.ch>

Autorités fédérales de la Confédération Suisse, « *Article 197 du Code Pénal Suisse* » (Consulté le 20.08.2014), <http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19370083/index.html>

CARLIER M., Le HuffPost (31/05/2013) « *Pourquoi les femmes mentent sur leur nombre de partenaires sexuels* » (Consulté le 20.04.16) http://www.huffingtonpost.fr/2013/05/31/nombre-de-partenaires-sexuels-hommes-et-femmes-mentiraient-volontairement-selon-une-etude_n_3352298.html

CASSELY J-L. et LORRIAUX A. (02.07.2015) « *Votre nombre de partenaires sexuels est-il aussi impressionnant que vous le pensez ?* » (Consulté le 20.04.16) <http://www.slate.fr/story/103181/partenaires-sexuels-francais>

Centre suisse de compétence pour le droit humain (23.04.2015) « Le droit à la sphère privée à l'ère numérique » (Consulté le 26.03.2016),

<http://www.skmr.ch/frz/domaines/economie/nouvelles/sphere-privee.html>

Decipher forensics, « *Snapchat unveiled : an examination of snapchat on android devices* » (Consulté le 15.10.2014),

<http://www.decipherforensics.com/snapchat/>

GIORGIO M. (28.06.2011) « *Traque furtive ou Stalking : nouvelle forme de harcèlement* » (Consulté le 14.01.2015) <http://www.atousante.com/risques-professionnels/sante-mentale/harcelement-moral/traque-furtive-stalking-harcelement/>

Les Blogs, Tribune de Genève « Les hommes libres » 2013, (consulté le 24.05.2016)

<http://hommelibre.blog.tdg.ch/archive/2013/12/18/tempf0a3587653fd134e79f6ab78d2bf5611-251077.html>

Office fédéral des assurances sociales OFAS (2011), « *Jeunes et médias* » (Consulté le 27.08.2014), <http://www.jeunesetmedias.ch/fr/opportunités-et-risques/risques/sexting.html#sthash.8T3DvRbU.dpuf>

Parlement Suisse (21.03.2014), « *Lutter contre le phénomène du sexting* » (Consulté le 12.08.2014)

http://www.parlament.ch/F/Suche/Pages/geschaeft.aspx?gesch_id=20134266

Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (24.11.15) « *Explications sur le droit à l'oubli* », (Consulté le 23.03.2016),

<http://www.edoeb.admin.ch/datenschutz/00683/01173/index.html?lang=fr>

Pro Juventute (2013), « *Le sexting peut te rendre célèbre. Même si tu ne le veux pas du tout.* » (Consulté le 20.08.2014),

http://www.projuventute.ch/sexting/landingpage_fr.html

RFI, Les voix du monde (2014), « *#Snapping : près de 200'000 photos volées sur snapchat* » par Desaunay D. (Consulté le 27.10.2014),

<http://www.rfi.fr/technologies/20141015-snapchat-snapping-piratage-photos-smartphones-internet-reseaux/>

Snapchat Incorporation (2011), « *Recent Additions to Team Snapchat* » (Consulté le 15.10.2014), <http://blog.snapchat.com/post/53763657196/recent-additions-to-team-snapchat>

Snapchat Incorporation (2014), « *Privacy Policy* » (Consulté le 15.10.2014),
<https://www.snapchat.com/privacy>

SCHWAAB J-C. (16.03.2012) « Les internautes suisses ont aussi droit à l'oubli numérique » (Consulté le 26.03.2016),
<http://www.schwaab.ch/archives/2012/03/16/les-internautes-suissees-ont-aussi-droit-a-loubli-numerique/>

TURRETTINI E. (30.09.2013), « *Le projet de loi européen sur le «droit à l'oubli numérique» fait débat* » (Consulté le 12.08.2014), <http://www.bilan.ch/emily-turrettini/chronique-internet/le-projet-de-loi-europeen-sur-le-droit-loubli-numerique-fait>

Web Mercator-Publicitor, « *Définitions de Web 2.0* » (Consulté le 14.01.2014)
<http://www.mercator-publicitor.fr/lexique-marketing-definition-web-2-0>

9 Annexes

A. Le questionnaire

sexting



Nous sommes deux étudiantes à l'HES-SO de Sierre en Travail Social. Ce questionnaire anonyme va nous aider à réaliser notre travail de Bachelor. Essaie d'y répondre de la manière la plus honnête possible.

Merci pour ton aide !

sexting



Quelle est ta date de naissance?

De quel sexe es-tu?

féminin masculin

Connais-tu la signification du terme sexting?

non oui

Donne la définition que tu connais

sexting

Le sexting désigne l'échange par Internet ou par téléphone mobile, de photos intimes que l'on produit soi-même, représentant l'auteur de la photo ou d'autres personnes.

Les photos sont mises à disposition d'une certaine personne ou d'un groupe, ou peuvent être rendues publiques, par exemple sur les réseaux sociaux. Il ne faut pas confondre le sexting et l'envoi d'images pornographiques anonymes, que l'on n'a pas produites soi-même.

As-tu déjà reçu des photos ou vidéos de quelqu'un que tu connais, dénudé ou partiellement dénudé?

- oui non

Les as-tu reçues de la personne elle-même ou d'un tiers?

- la personne elle-même un tiers

As-tu déjà diffusé des photos ou vidéos d'une connaissance, dénudé ou partiellement dénudé?

- oui non

Pour quelles raisons l'as-tu fait?

As-tu déjà transmis des photos ou vidéo de toi dénudé ou partiellement dénudé?

- oui non

sexting

Dans quel contexte l'as-tu fait?

- dans le cadre d'une relation intime dans le cadre familiale ou autre
 dans le cadre d'une relation amicale dans le cadre d'une relation virtuelle

Quelqu'un a-t-il déjà diffusé des photos de toi dénudé ou partiellement dénudé?

- oui non

Sais-tu pourquoi il l'a fait?

- oui non

sexting

Selon toi, quelles peuvent-être les conséquences du sexting pour l'auteur?

- aucune
- un rappel à l'ordre
- une amende
- des travaux d'intérêts généraux
- de la prison
- sanction scolaire
- Autre

Que penses-tu des auteurs de sexting?

- ils assurent
- c'est la victime qui l'a cherché
- ils n'ont pas pensé que ça irait aussi loin
- j'aurai honte à leur place
- ils méritent la même chose

Selon toi le sexting :

- ca fait parti du développement de la sexualité
- je ne trouve pas ça choquant
- choquant, la sexualité et la nudité c'est personnel!!

Que penses-tu des victimes de sexting?

- elles l'ont bien cherché
- c'est pas grave, ça s'oubliera dès qu'il y aura un autre scoop
- les pauvres, j'aimerais pas être à leur place
- elles doivent se sentir honteuses

sexting

As-tu déjà eu une ou plusieurs relation(s) sexuelle(s) complète(s) (avec pénétration)?

- oui, une seule fois
- oui, plusieurs fois
- non jamais

La première fois est quelque chose pour toi de:

- très important
- Important
- peu important
- Sans importance
- Autre

Penses-tu qu'il faut être amoureux avant d'avoir des rapports sexuels?

- d'accord
- partiellement d'accord
- pas d'accord

sexting

As-tu déjà eu une ou plusieurs relation(s) sexuelle(s) complète(s) (avec pénétration)?

- oui, une seule fois oui, plusieurs fois non jamais

Quel âge avais-tu lors de ta première relation?

Avec qui as-tu eu ton premier rapport sexuel?

- avec ton ou ta petit-e ami-e après avoir attendu plusieurs mois un ou une amie proche en qui tu as confiance un-e inconnu-e
 avec ton ou ta petit-e ami-e très rapidement une connaissance Autre

La première fois est quelque chose pour toi de:

- très important peu important Autre
 Important Sans importance

Penses-tu qu'il faut être amoureux avant d'avoir des rapports sexuels?

- d'accord partiellement d'accord pas d'accord

sexting

Généralement tu as des rapports sexuels:

- par amour pour améliorer ton image Autre
 par plaisir sexuel contre une prestation (argent, cadeaux, etc.)
 pour faire comme tout le monde sous contrainte

As-tu déjà eu des aventures sans lendemain?

- Jamais rarement
 une fois souvent

sexting

Prends-tu les précautions nécessaires afin d'éviter une grossesse ou une maladie sexuellement transmissible?

- Toujours parfois jamais

T'est-il arrivé d'avoir un rapport sexuel sans utiliser de préservatif?

- oui parfois non

Combien de partenaires sexuels as-tu déjà eu?

sexting

Pour toi, un rapport sexuel a plusieurs:

c'est déjà fait

c'est envisageable

ça, jamais!

Connais-tu des pratiques des pratiques sexuelles dites "moins conventionnels"?

oui

non

lesquelles?

Les as-tu déjà pratiquées?

oui

j'aimerais bien

non

ça, jamais

sexting

Merci pour ta participation et le temps que tu nous as accordé !

Virginie et Noémie